Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8470635
Centre d'intérêt: 871

Dufour, Hélène.

Techniques policières 310.01 / Hélène Dufour, Nicole Simard ; [pour le] Service des programmes, DGEC. -- Québec : Direction générale de l'enseignement collégial, Service des programmes, 1982.
[119] p. ; 22x28 cm.

Titre de la couv.: Analyse du programme 310.01: techniques policières. Rapport de phase A.

ISBN 2-550-05590-X

Descripteur(s): *Techniques humaines *Analyse de l'enseignement *Evaluation de programmes *Programme d'enseignement *Polyvalence *Description de tâches *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Techniques policières *Cohérence *Orientation progressive

Le rapport final de l'évaluation des programmes de formation en techniques humaines se compose de l'analyse globale de cette famille de programmes et de l'analyse de chacun des programmes de formation. Le présent document est spécifiquement consacré à l'analyse du programme de techniques policières. Il vise trois objectifs: 1. vérifier l'adéquation entre les programmes et les fonctions de travail qui leur sont apparantées; 2. vérifier si les objectifs de formation concernant les connaissances à acquérir, les habiletés et les attitudes à développer sont adéquats par rapport aux fonctions décrites; 3. vérifier dans quelle mesure certains contenus de formation pourraient être communs à deux ou plusieurs programmes.

L'analyse de chacun des programmes décrit les caractéristiques propres à chacun des modèles de formation proposés en fonction des principes émis dans le ##Cadre de référence pour l'élaboration et la révision des programmes au collégial##. Les principes du Cadre de référence qui ont été opérationnalisés ici sont ceux de polyvalence, de cohérence et d'orientation progressive.

Parmi les constatations relevées, on peut noter les suivantes: 1. par rapport à sa fonction, on peut dire que la méthodologie de l'intervention, les techniques d'intervention et les supports à l'intervention utilisés par ce technicien lui sont propres, quelles que soient les clientèles et les problématiques; 2. la formation comporte certains cours à caractère général, transférables à d'autres programmes; 3. la formation spécialisée semble cohérente avec la nature du travail; 4. en vue de favoriser l'orientation progressive, il faudrait privilégier les cours à caractère général en début de formation.

Type de document: r

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

EDUQ 8470635

Analyse du programme 310.01:
Techniques policières.

Rapport de phase A.

Techniques policières
310.01

Hélène Dufour,
Nicole Simard.

Novembre 1982,
Service des programmes / DGEC.

EDUQ 8470635

ISBN 2-550-05590-X
Dépôt légal : quatrième trimestre 1982.
Bibliothèque nationale du Québec.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION:

. L'analyse de chaque programme et le rapport global..... 7

. "Opérationnalisation" des principes du Cadre de référence pour l'élaboration et la révision des programmes au collégial..... 9

1. POLYVALENCE:

1.1 Polyvalence de la fonction..... 21

1.2 Polyvalence de la formation..... 24

2. COHÉRENCE:

2.1 Par rapport aux besoins

2.1.1 Adéquation entre la fonction et la formation spécialisée..... 28

2.1.2 Adéquation entre les objectifs de formation et la nature des apprentissages..... 31

2.2 Par rapport au processus pédagogique..... 44

3. ORIENTATION PROGRESSIVE:..... 51

4. CONSTATATIONS:..... 55

TABLEAUX POUR L'ANALYSE DU PROGRAMME:..... 63

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I: Objectifs reliés à la fonction, objectifs reliés à la formation.

TABLEAU II: Clientèles/milieux d'intervention/problématique/tâches/objectifs reliés aux tâches.

TABLEAU III: Connnaissances, habiletés et attitudes découlant de la fonction.

TABLEAU IV: Catégories et titres de cours.

TABLEAU V: Objectifs de formation reliés aux cours.

TABLEAU VI: Objectifs de formation reliés aux objectifs de la fonction et aux cours.

TABLEAU VII: Cours présentés par catégorie en relation avec les objectifs de formation: les clientèles, les milieux d'intervention, les problématiques, les tâches, les objectifs reliés aux tâches.

TABLEAU VIII: Pondération détaillée de chaque cours par session.

TABLEAU IX: Liste des cours par catégorie et par année d'implantation de nouveaux programmes.

TABLEAU X: Cours par session: grille de cours actuelle/grille de cours proposée.

TABLEAU XI: Modifications demandées.

Pages

TABLEAU A: Activités pédagogiques de la spécialité par catégorie de cours..... 29

TABLEAU B: Activités pédagogiques par bloc de cours..... 34

TABLEAU C: Laboratoires par bloc de cours..... 36

TABLEAU D: Cours de la spécialité par session en spécifiant leur caractère et le bloc auquel ils appartiennent..... 45

TABLEAU E: Laboratoires par session et année de formation..... 46

INTRODUCTION

Le rapport final de l'évaluation des programmes de formation en techniques humaines se compose de l'analyse globale de cette famille de programmes et de l'analyse de chacun des programmes de formation. Le présent document constitue l'analyse d'un de ces programmes, en l'occurence, celui des techniques policières.

Le but visé par l'analyse de chacun des programmes est d'apporter des éléments de réponse à certaines questions de la problématique générale, à savoir:

"3. Est-ce que les techniciens formés dans les différents programmes effectuent des tâches qui pourraient être similaires? cette diversité est-elle justifiée?

5. ... le Livre blanc se demandait "si certains programmes ne pourraient être regroupés et comporter un tronc commun de cours. Il serait alors plus facile d'initier l'élève aux données de base de certains champs technologiques et de faciliter par là des entreprises valables de formation récurente...

6. Le développement des programmes s'étant effectué parallèlement, il était devenu important de vérifier dans quelle mesure chacun respectait non seulement l'évolution de la fonction de travail qui lui est propre, mais également les fonctions qui lui sont complémentaires dans le secteur des services?

8. Serait-il également possible, pour des programmes ayant des affinités, de définir des programmes-cadres qui présenteraient des aspects communs au niveau du processus de formation?" (1)

Correspondant à ces questions, le présent document couvre certains aspects contenus dans les objectifs de la problématique générale:

1. Vérifier pour les six programmes l'adéquation entre les programmes et les fonctions de travail qui leur sont apparentées.
2. Vérifier si les objectifs de formation concernant les connaissances à acquérir, les habiletés et les attitudes à développer sont adéquats par rapport aux fonctions décrites et à leurs conditions d'exercice.
3. Vérifier dans quelle mesure certains contenus de formation pourraient être communs à deux ou plusieurs programmes, sans altérer la qualité de la formation dispensée dans un secteur donné." (2)

---

(1) SIMARD, Nicole, Analyse des programmes de la famille des techniques humaines, SP/DGEC, nov. 82, pp. 5-6

(2) SIMARD, Nicole, Ibidem. p. 6

L'analyse de chacun des programmes décrit les caractéristiques propres à chacun des modèles de formation proposés dans les rapports de phase A en fonction des principes émis dans le Cadre de référence pour l'élaboration et la révision des programmes au collégial. (3) Ces caractéristiques propres à chacun des programmes de formation de la famille des techniques humaines font l'objet d'une analyse globale dans le rapport de Mme Nicole Simard et les grandes tendances qui se dégagent des constatations issues de l'analyse président à la proposition du modèle de formation.

Nous avons donc tenté d'opérationnaliser les principes de polyvalence, de cohérence et d'orientation progressive du Cadre de référence. Pour effectuer cette "opérationnalisation" en plus des rapports de phase A et du Cadre de réfence pour l'élaboration et la révision des programmes au collégial, nous avons utilisé comme outils d'analyse les tableaux élaborés par Mme Simard pour chacun des programmes à partir des rapports de phase A, les Cahiers de l'Enseignement collégial et les guides pédagogiques de certains programmes lorsqu'ils étaient disponibles. Ces tableaux furent élaborés en vue d'uniformiser les données recueillies au

---

(3) Cadre de référence pour l'élaboration et la révision des programmes au collégial, Document de travail, Services des programmes, 82-08-06.

cours de la phase A et, pour chaque programme, ces tableaux furent validés par le coordonnateur concerné. Chacun des principes du Cadre de référence a été "opérationnalisé" de la manière suivante:

"Le principe de polyvalence se réfère à ce qui n'est pas restrictif en termes de fonction et de formation". (4) La polyvalence est cette capacité pour un élève d'utiliser de acquis initiaux dans d'autre domaines de connaissances et permet à un individu l'apprentissage de fonctions apparentées à celles acquises antérieurement.

Par rapport à la fonction, nous avons appliqué ce principe en identifiant pour une fonction donnée les aspects communs à une ou plusieurs autres fonctions du secteur professionnel à l'étude ainsi que les aspects propres à cette même fonction. Ces aspects de la fonction que nous avons examinés sont: la clientèle, les milieux d'intervention, les problématiques et les tâches d'une part, la méthodologie de l'intervention, les techniques d'intervention et les supports à l'intervention, d'autre part. Ainsi, des éléments de réponse à toutes les questions énoncées précédemment ont été apportés, spécialement en regard de la question 3.

---

(4) Op. cit., p. 12

Par rapport à la formation, nous avons identifié pour chaque programme, les cours dont le contenu n'est pas défini ou pourrait ne pas être défini uniquement en fonction de la spécialité. Ces cours, de par leur caractère général, bien que faisant partie de la formation spécialisée, sont davantage caractéristiques du secteur professionnel que d'une seule fonction du secteur. C'est à cet indicateur que nous nous sommes référés lorsque nous avons traité de la polyvalence de la formation d'un programme donné.

Les éléments de la problématique plus spécifiquement touchés ici sont ceux des questions 5, 6 et 8. Cette étape franchie et considérant que ces contenus sont potentiellement transférables à n'importe quel programme des techniques humaines, nous avons examiné, si effectivement, les cours généraux d'un programme se retrouvaient dans d'autres programmes du secteur professionnel à l'étude. Cette seconde étape de l'analyse de la polyvalence ainsi que les subséquentes se retrouvent dans le rapport global.

Une troisième étape fut celle de déborder du cadre strict des cours - ce dernier ayant toutefois été le point de départ du reste du cheminement - afin d'identifier les contenus communs partiellement compris dans les différents cours. Finalement, le modèle de formation proposé par Mme Simard va, dans la dernière étape de cette étude de la polyvalence, jusqu'à proposer, en plus des contenus communs déjà identifiés, certains autres contenus communs actuellement

absents des modèles de formation des comités pédagogiques mais, cependant, justifiés par la fonction de travail.

"Le principe de cohérence se définit par l'interrelation de tous les éléments constituant le programme". (5) Il s'agit ici de l'interdépendance entre les besoins auxquels le programme de formation veut répondre, le type de programme offert, les méthodes et les activités privilégiées dans l'atteinte des objectifs du programme, les caractéristiques de la clientèle ainsi que les ressources nécessaires. Notre analyse s'est arrêtée à l'étude des besoins et à celle des méthodes et activités. L'étude de cette dernière dimension s'est principalement effectuée par le biais du processus pédagogique parce qu'il est, à notre avis, plus englobant de par sa nature et plus accessible compte tenu du type de données dont nous diposions. Les autres facettes de la cohérence, c'est-à-dire le type de programme offert, la clientèle et les ressources, en plus de celles étudiées ici, sont abordées dans le rapport global.

En fonction des besoins, nous nous sommes attardés à deux points précis du programme de formation, à savoir:

---

(5) Op. cit., p. 13

Premier point: y a-t-il adéquation entre les fonctions effectuées par un technicien et la formation spécialisée offerte aux élèves de la technique correspondante?

Les éléments de réponse apportés par l'analyse de ce premier point rejoignent plus particulièrement le premier objectif de la problématique générale énoncé au début.

Du côté de la fonction, nous disposions des indicateurs suivants: la fonction principale élaborée de façon plus spécifique sous forme de tâches; de ces tâches, une liste de connaissances, habiletés et attitudes nécessaires pour remplir adéquatement ces tâches fut construite; ces éléments de connaissances furent exprimés et regroupés sous forme de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Du côté de la formation, un certain nombre d'indicateurs, toujours les mêmes quel que soit le programme considéré, furent employés. En effet, l'existence de certaines constantes étant à l'origine même du regroupement de ces programmes en famille, c'est-à-dire des programmes des techniques humaines axées sur l'intervention, il va de soi qu'au départ, nous présumions être capables de dégager un certain nombre de caractéristiques communes au niveau de la structure de ces programmes. Retracer ces composantes communes de façon systématique constitue une confirmation du bien fondé de ce regroupement et fait partie de l'étude de la cohérence de

chacun des programmes de formation. Ainsi, à partir des travaux effectués par les différents comités pédagogiques qui ont élaboré des objectifs de formation, exprimés sous forme de savoir, savoir-faire et savoir-être et les ont regroupés sous forme de cours, il a été possible de ramener les cours de la spécialité de chacun des programmes à 17 catégories distinctes, les catégories 2 à 18 inclusivement (cf. la liste des catégories présentée dans le rapport global). De plus, à partir de ces catégories, il a été possible de former deux blocs de cours: un bloc de cours de base à l'intervention (Bloc I) et un bloc de cours centrés sur l'intervention proprement dite (Bloc II).

Entre ces deux types de données, c'est-à-dire celles de la fonction et celles de la formation les correspondances que nous avons tenté d'établir dans le cas de la famille de programmes concernés, peut s'illustrer de la façon suivante:

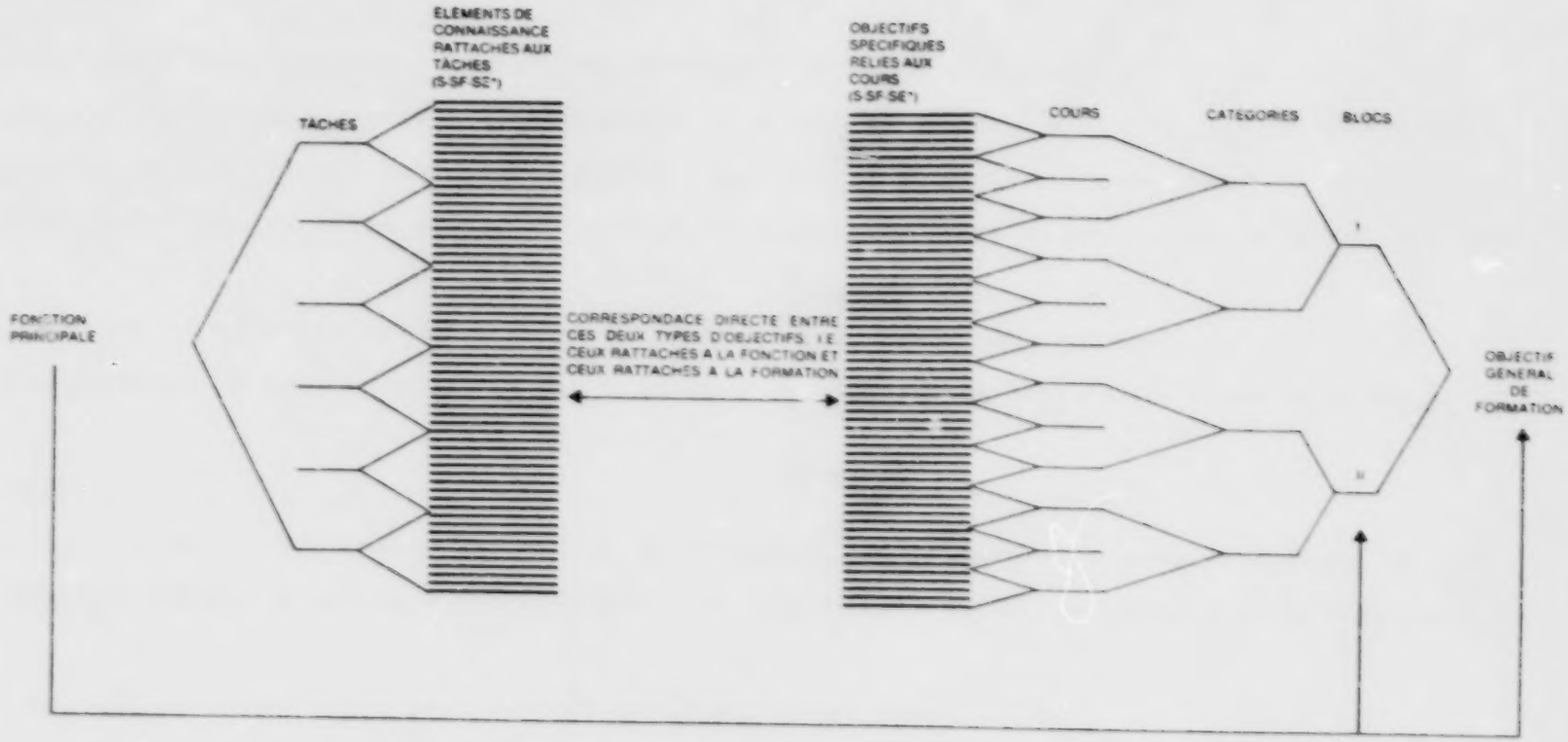

LES CORRESPONDANCES ETABLIES SONT INDIQUEES PAR LES FLECHES.

*S = SAVOIR
SF = SAVOIR FAIRE
SE = SAVOIR ETRE

Ce premier point de l'analyse de la cohérence nous a permis d'avoir une idée du degré de concordance existant entre la fonction et la formation. Nous pourrions qualifier cette analyse de la cohérence de "cohérence externe" du programme par opposition à sa "cohérence interne", c'est-à-dire celle qui a fait l'objet de l'analyse du point suivant.

Deuxième point: y a-t-il adéquation entre les différents types de formation découlant des objectifs de la fonction et des tâches et la nature des apprentissages qu'on propose aux élèves?

Les éléments de réponse apportés par l'analyse de ce deuxième point rejoignent plus particulièrement le deuxième objectif de la problématique générale déjà énoncé.

Dans cette analyse de la cohérence interne du programme, nous avons tenté de voir, par une analyse du contenu des programmes, comment les objectifs de formation (ceux du savoir, savoir-faire et savoir-être) se traduisaient au niveau du programme en termes de temps qu'il leur était respectivement consacré selon le bloc de cours considéré.

En effet, de par la nature des deux blocs de cours décrits précédemment, nous étions normalement en mesure de s'attendre à ce que le premier bloc fut davantage centré sur des acquisitions théoriques et à ce que le deuxième fut davantage axé sur la pratique. Nous voulions vérifier jusqu'à quel point la nature des apprentissages effectués dans ces deux blocs répondaient à nos attentes.

Sur le plan opérationnel, étant donné que cette information n'était pas directement accessible à partir des grilles de cours proposées dans les rapports de phase A, nous avons franchi trois étapes pour pouvoir l'obtenir. Ces étapes sont clairement décrites tout au long de l'analyse. Toutefois, elles se résument essentiellement à ce qui suit:

- première étape: nous avons identifié, pour l'ensemble des catégories de cours, le pourcentage de temps consacré à chacune des activités pédagogiques à savoir, les leçons, les laboratoires, les stages, l'encadrement et le travail de l'élève. Ces données sont directement accessibles par les pondérations de chaque cours.
- deuxième étape: nous avons identifié pour chaque bloc de cours le temps consacré à chacune de ces activités pédagogiques.

- troisième étape: nous avons effectué une analyse du contenu des laboratoires afin d'identifier le plus clairement possible quels types d'objectifs de formation étaient poursuivis.

Cette démarche visait à s'assurer des mesures les plus objectives possibles des aspects de la cohérence qui ont retenu notre attention et qui devaient être vérifiés compte tenu de la nature des programmes étudiés. Il ne faut toutefois pas oublier que les résultats obtenus s'avèrent intéressants dans la mesure où ils nous révèlent des grandes tendances au niveau des activités d'apprentissage proposées aux élèves de chacun des programmes de formation. De plus, l'analyse globale de ces aspects pour cette famille de programmes nous a permis de mettre ces aspects en parallèle avec plus d'exactitude et d'en tirer des constatations qui serviront d'assises au modèle de formation proposé par Mme Simard.

En fonction du processus pédagogique, nous avons dégagé certaines caractéristiques des grilles de cours proposées en analysant, année par année et dans l'ensemble, les aspects étudiés précédemment et en respectant la séquence proposée des apprentissages. Cette analyse nous a permis de voir de quelle façon ces aspects, d'abord étudiés indépendamment les uns des autres, s'articulent entre eux lorsqu'on les examine au point de vue chronologique.

"Le principe d'orientation progressive se réfère au processus d'orientation scolaire et professionnelle de l'élève". (6) Conséquemment, un programme de formation devrait, autant que possible, permettre à l'élève d'avoir d'abord accès à un secteur professionnel, puis progressivement à une fonction plus spécifique. Les éléments de réponse apportés par cette analyse se rattachent à la troisième et à la cinquième question ainsi qu'au troisième objectif poursuivi.

Favoriser ce principe ne peut toutefois se faire sans considérer certaines caractéristiques propres au secteur des techniques humaines axées sur l'intervention. Ces caractéristiques constituent, en quelque sorte, une entrave à l'application de l'orientation progressive, ou du moins viennent la limiter. Nous avons donc tenté de reprendre les grandes caractéristiques de cette famille de programmes en vue de dégager les éléments importants devant guider un réaménagement possible des grilles de cours proposées dans les rapports de phase A. Nous avons également favorisé le plus possible l'application de ce principe en respectant l'application des deux principes étudiés précédemment. L'analyse effectuée ici constitue essentiellement l'énoncé de certains éléments importants du processus pédagogique que nous avons privilégié. "L'opérationnalisation" de cette démarche se retrouve au niveau du modèle de formation proposé par Mme Simard dans son rapport global.

---

(6) Op. cit., p. 14

Avant de terminer cette introduction, nous aimerions souligner que nous sommes parfaitement conscients que malgré les efforts fournis pour "opérationnaliser" les principes du Cadre de référence, de nombreux problèmes n'ont pas pu être solutionnés. Parmi les plus importants mentionnons le fossé qui existe entre les définitions de principes et notre capacité d'identifier et d'évaluer concrètement ces principes. Conséquemment, les résultats obtenus ne peuvent couvrir l'ampleur des réalités auxquelles réfèrent les principes énoncés dans le Cadre de référence pour l'élaboration et la révision des programmes au collégial. Il y a donc lieu de se questionner sur la validité des indicateurs utilisés ainsi que sur les données relative à certains d'entre eux. De plus, les liens entre la formation générale et la formation spécialisée n'ont pas été établis. C'est un aspect important ayant des répercussions sur chacun des principes du Cadre de référence. Il s'agit là d'une lacune très importante.

Malgré ces écueils, nous espérons que le travail accompli servira à alimenter et à guider la réflexion des personnes intéressées à l'animation pédagogique.

1. POLYVALENCE

"Le principe de polyvalence se réfère à ce qui n'est pas restrictif en termes de fonction et de formation". (7)

1.1 Polyvalence de la fonction

1.1.1 Par rapport à la clientèle (cf. Tableau II)

Le policier est appelé à oeuvrer auprès de la population en général. La clientèle est très variée et peut se présenter individuellement, en groupe ou en communauté.

1.1.2 Par rapport aux milieux d'intervention (cf. Tableau II)

Le policier travaille prioritairement en milieux ouverts et peut s'intégrer à l'un des organismes suivants: la Sûreté du Québec, les Corps policiers municipaux, la Police des chemins de fer, celle des ports nationaux, la Gendarmerie royale du Canada.

---

(7) Op. cit., p. 12

Il peut également travailler en milieux fermés ou semi-fermés en participant à des initiatives communautaires multidisciplinaires.

1.1.3 Par rapport aux problématiques (cf. Tableau II)

Toutes les problématiques pouvant être reliées ou rattachées à des manifestations mettant en cause ou concernant la sécurité publique et impliquant ou affectant l'exercice des libertés individuelles ou collectives, sont susceptibles d'être des objets de préoccupation pour le policier et il participe à leur résolution.

1.1.4 Par rapport aux tâches (cf. Tableau II)

Les tâches du policier sont essentiellement de protéger les libertés individuelles et sociales des citoyens et des collectivités, de coordonner ses activités en liaison avec celles de la cour, de s'impliquer dans des activités de prévention et d'assistance technique auprès de la population.

Assurer la sécurité publique et privée implique que le policier fasse observer les lois et règlements, qu'il puisse porter secours en répondant à toute situation imprévue menaçant la vie et les biens.

Coordonner ses activités en liaison avec celles de la cour signifie globalement que le policier doive enquêter sur les types de délits afin d'élaborer la preuve nécessaire, apporter un appui dans le travail d'identification des auteurs de délits, assurer la garde des détenus durant l'attente de la comparution.

S'impliquer dans des activités de prévention et d'assistance auprès de la population veut dire que le policier a comme rôle d'établir des relations avec la communauté en suscitant ou en soutenant des initiatives du milieu. Il doit également tenter d'obtenir la collaboration du public dans la lutte au crime, faire connaître les services d'un corps policier auprès des citoyens et remplir un rôle éducatif en amenant le citoyen à se protéger et à comprendre la nécessité du respect des lois.

Ainsi, on peut dire que la méthodologie de l'intervention, les techniques d'intervention et les supports à l'intervention utilisés par le technicien en 310.01 lui sont particuliers quelles que soient les clientèles et les problématiques. Les tâches du policier lui sont spécifiques tandis que les clientèles et les problématiques auxquelles il est confronté ne le sont pas nécessairement.

1.2 Polyvalence de la formation

De par la nature des cours composant chacune des catégories du Tableau IV, on constate qu'un certain nombre de cours sont de caractère général, c'est-à-dire: Introduction à l'informatique, statistiques, ressources communautaires et police, développement de la personne, initiation à la sociologie, sociologie de la société québécoise, organisation du travail I et organisation du travail II. La formation acquise dans ces cours est susceptible de couvrir un large éventail de cleintèles, de problématiques et de milieux d'intervention. En ce sens, le modèle de formation proposé présente un aspect de polyvalence respectant les besoins de la fonction de travail.

On pourrait se demander si à l'intérieur des cours généraux il existe une forme de transférabilité des acquis du programme 310.01 à un ou d'autres programme(s). Lorsqu'on examine le contenu des cours, on peut remarquer que les cours à caractère général sont non seulement pertinents à la formation en 310.01 mais sont susceptibles d'être dispensés dans un ou d'autres programme(s) du secteur des techniques humaines.

Ainsi, on peut dire que 14 crédits, soit 23% des crédits de la spécialité sont susceptibles d'être transférables. Au niveau du modèle de formation proposé en 310.01 on peut constater une polyvalence potentielle de presque tous les cours (3 des 4 cours) des "Supports à l'intervention", de tous les cours (2) de la catégorie "Organisation sociale", d'un des deux cours de la "Psychologie des conduites et des relations humaines" et de deux des trois cours de la catégorie "Organisation et intégration des connaissances". Une étude détaillée de la transférabilité des acquis de chacun des programmes de la famille des techniques humaines est effectuée dans le rapport global. Cette étude constitue "l'opérationalisation" du principe de polyvalence au niveau des techniques de ce secteur professionnel.

2. LA COHÉRENCE

"Le principe de cohérence se définit par l'interrelation de tous les éléments constituant le programme". (8)

2.1 Par rapport aux besoins

En fonction des besoins, nous allons considérer 2 points précis du processus de formation:

- l'adéquation entre les fonctions effectuées par le policier et la formation spécialisée offerte aux élèves en 310.01 (cf. 2.1.1);
- l'adéquation entre les différents types d'objectifs de formation découlant des objectifs de la fonction et des tâches et la nature des apprentissages qu'on propose aux élèves en 310.01 (cf. 2.1.2).

---

(8) Op. cit., p. 13

2.1.1 Tel que décrit à la première page du Tableau I, le policier est appelé à jouer un rôle "d'intervenant de première ligne". Ce rôle est "de protéger les libertés individuelles et sociales des citoyens et des collectivités en assurant l'ordre et la sécurité publique". Sur le plan de la formation, si nous considérons la nature des cours composant chacune des catégories du Tableau IV, nous pouvons dégager deux blocs de cours qui témoignent de cette fonction principale. Il s'agit d'un bloc de cours centrés sur les connaissances de base nécessaires pour rendre le technicien en 310.01 capable d'intervenir dans son milieu de travail (Bloc I) et d'un bloc de cours centrés spécifiquement sur l'intervention (Bloc II). A partir du Tableau IV, on peut produire le Tableau A représentant le pourcentage d'activités pédagogiques par catégories de cours de la spécialité. Ce tableau nous permet de préciser la composition de chacun des blocs de cours. Elle est la suivante:

. 47% des activités de la spécialité est consacré au Bloc II: il s'agit de la psychologie des conduites et des relations humaines (C2, 6,52%), de l'organisation sociale (C3, 6,52%), de l'étude de la profession (C4, 3,26%), des champs d'activités (C11, 8,70%), des législations (C12, 15,76%) et de l'organisation et gestion (C15, 6,52%).

. 53% des activités de la spécialité est consacré au Bloc II: il s'agit de

TABLEAU A : Activités pédagogiques de la spécialité par catégorie de cours.

Catégories	Leçon	Labora-toire	Stage	Encadre-ment	Travail de l'étudiant	Total des pondéra-tions par catégorie	Total des crédits par caté-gorie	% du total des pondérations par catégorie pour 1982
C2 Psychologie des conduites et des relations humaines	5 8,33%	1 6,25%			6 8,57%	12	4	6,52
C3 Organisation sociale	6 10,00%				6 8,57%	12	4	6,52
C4 Etude de la profession	2 3,33%	1 6,25%			3 4,29%	6	2	3,26
C7 Méthodologie de l'inter-vention	2 3,33%	1 6,25%			3 4,29%	6	2	3,26
C8 Techniques d'inter-vention	4 6,67%	2 12,50%			6 8,57%	12	4	6,52
C9 Supports à l'invention	9 15,00%	6 37,50%			12 17,14%	27	9	14,67
C11 Champs d'activités	8 13,33%	1 6,25%			7 10,00%	16	5 1/3	8,70
C12 Législations	15 25,00%				14 20,00%	29	9 2/3	15,76
C15 Organisation et gestion	5 8,33%	1 6,25%			6 8,57%	12	4	6,52
C17 Organisation et inté-gration des connaissances	4 6,67%	3 18,75%			3 4,29%	10	3 1/3	5,43
C18 Stage de formation pra-tique			35 100,00%	3 100,00%	4 5,71%	42	14	22,83
Total des pondérations de la spécialité pour toutes les catégories	60 99,99%	16 100,00%	35 100,00%	3 100,00%	70 100,00%	184	61 1/3	99,99
Total des crédits de la spé-cialité pour toutes les catégories	19 2/3	5 2/3	11 2/3	1	23 1/3		61 1/3	
% du total des activités de la spécialité pour toutes les catégories	32,07	9,24	19,02	1,63	38,04			100,00

la méthodologie de l'intervention (C7, 3,26%), des techniques d'intervention (C8, 6,52%), des supports à l'intervention (C9, 14,67%), de l'organisation et l'intégration des connaissances (C17, 5,43%) et du stage de formation pratique (C18, 22,83%).

Nous avons précédemment identifié un certain nombre de cours à caractère général à l'intérieur de chacun des blocs de cours. C'est lors de l'intégration de ces cours aux autres plus spécifiques au milieu policier que se spécifie vraiment pour l'élève l'intervention policière au niveau des clientèles, des problématiques et des milieux d'intervention.

Cette intégration s'effectue plus particulièrement dans le cadre des cours portant sur l'intégration et l'organisation des connaissances et dans le cadre des stages.

Ces grands objectifs, qu'ils soient ceux de la fonction ou de la formation, peuvent se préciser en une série de tâches spécifiques lorsqu'on considère les caractéristiques de la fonction de travail et en une série d'objectifs d'apprentissage, eux aussi spécifiques, lorsqu'on considère la formation.

Une relation étroite doit exister entre ces deux types d'objectifs si l'on veut assurer la cohérence au niveau du programme de formation. Le Tableau VII tente d'établir la relation entre les cours, les objectifs de formation, les clientèles, les milieux d'intervention, les problématiques, les tâches, les objectifs généraux reliés aux tâches et les objectifs spécifiques reliés aux tâches. A partir de ce tableau, nous constatons que les objectifs de formation du programme recouvrent tous les aspects de la fonction de travail. En effet, on remarque que 55% des apprentissages (en termes de pondérations, cela signifie 101/184) recouvrent toutes les tâches de la fonction de travail. Le reste peut être spécifique à un milieu, à une clientèle ou à une problématique donnés.

A partir de ces indices, il semble que la formation spécialisée soit cohérente avec la nature du travail du technicien en 310.01.

Essayons de pousser un peu plus loin notre étude de la formation, de certains éléments de son organisation interne.

2.1.2 Les objectifs spécifiques reliés aux tâches, tels que décrits au Tableau II,

ont été traduits sous forme d'objectifs de formation reliés aux cours, au Tableau V. Ces objectifs de formation ont été classés selon qu'il s'agit d'objectifs d'apprentissage reliés au savoir, au savoir-être ou au savoir-faire. Comment ces différents types d'objectifs se traduisent-ils au niveau de la formation? Nous procéderons par étape (trois) pour tenter de répondre à cette question.

Première étape: essayons d'abord de voir l'importance de chacun de ces types d'objectifs de fonction en termes d'objectifs de formation en pondérations et crédits pour les 11 catégories de cours de la spécialité sachant que, de par la nature du programme, les leçons se consacrent au SAVOIR, les laboratoires au SAVOIR, au SAVOIR-FAIRE et au SAVOIR-ÊTRE selon certaines proportions respectives, les stages et l'encadrement au SAVOIR-FAIRE et au SAVOIR-ÊTRE. Pour se faire, référons-nous au Tableau A portant sur les catégories et titres de cours ainsi que sur les pondérations de chaque catégorie de cours. A partir de ce tableau, on constate que:

- 32% des activités pédagogiques de la spécialité est consacré aux leçons, donc axé sur le savoir;
- 30% des activités pédagogiques de la spécialité est consacré soit au laboratoire (9,24%), soit au stage (19,02%), soit à l'encadrement (1,63%).

Normalement, ces activités pédagogiques devraient être davantage axées sur sur le savoir-être et le savoir-faire que sur le savoir;

- 38% des activités pédagogiques de la spécialité est consacré au travail de l'élève, ce temps pouvant être consacré à l'un ou l'autre des types d'apprentissage et le pourcentage des activités de cette nature pouvant lui-même varier d'une élève à l'autre;
- sans tenir compte du travail de l'élève, les activités de la spécialité consacrées aux leçons d'une part, aux laboratoires, aux stages et à l'encadrement d'autre part, se répartissent assez également dans l'ensemble de la formation spécialisée (32% vs 30%).

Deuxième étape: essayons de voir comment les savoir, savoir-faire et savoir-être se distribuent en termes d'activités de la spécialité selon les deux blocs de cours décrits à la section 1.2 (cf. Tableau B) sachant que, de par la nature de ces blocs de cours, le Bloc I est davantage dirigé vers le SAVOIR et le Bloc II, davantage vers le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE.

A partir du Tableau B, on constate que:

- le Bloc I se compose de leçons à 36% des activités pédagogiques de la spécialité et de laboratoire à 4% des activités pédagogiques de la spécialité;

TABLEAU 8 : Activités pédagogiques par bloc de cours.
(fait à partir des données du Tableau IV)

Activité pédagogique (nature des apprentissages) \ Bloc de cours		Bloc I: cours de base à l'intervention	Bloc II: cours centrés sur l'intervention
Leçon (savoir)	pondérations	41	19
	crédits	13 2/3	6 1/3
	% p.r. à l'activité pédagogique (60)	68,33	31,67
	% p.r. à l'ensemble (114)	35,96	16,67
Laboratoire (savoir, savoir faire, savoir être)	pondérations	4	12
	crédits	1 1/3	4
	% p.r. à l'act. péd. (16)	25,00	75,00
	% p.r. à l'ensemble (114)	3,51	10,53
Stage (savoir faire, savoir être)	pondérations		35
	crédits		11 2/3
	% p.r. à l'act. péd. (35)		100,00
	% p.r. à l'ensemble (114)		30,70
Encadrement (savoir faire, savoir être)	pondérations		3
	crédits		1
	% p.r. à l'act. péd. (3)		100,00
	% p.r. à l'ensemble (114)		2,63

. le Bloc II se compose à 17% des activités pédagogiques de la spécialité et de laboratoires, stages et encadrement à 44% (10,53%, 30.70%, 2,63%) des activités pédagogiques de la spécialité.

Ainsi, pour le programme 310.01:

. les activités pédagogiques de la spécialité consacrées aux leçons sont très différentes selon les blocs de cours. En effet, 68% des heures de leçons est consacré aux cours de base à l'intervention, tandis que 32% est consacré à l'intervention proprement dite;

. les activités pédagogiques de laboratoire se concentrent au niveau du bloc de cours centrés sur l'intervention: Bloc I: 25%; Bloc II: 75%;

. les stages et l'encadrement sont concentrés au Bloc II.

Troisième étape: il s'avère intéressant de tenter de connaître la nature des laboratoires par bloc de cours et pour l'ensemble des cours afin d'avoir une idée, la plus précise possible, de la proportion du temps des laboratoires consacré à chaque type d'objectifs d'apprentissage. Pour se faire, consultons le Tableau VIII qui nous donne une présentation détaillée des pondérations de chaque cours par session. Si on regroupe les données de ce tableau

TABLEAU C : Laboratoires par bloc de cours
(fait à partir des données du Tableau VIII)

Blocs de cours	Catégories	Titres de cours	Pondération	Laboratoire: Analyse: de l'objet	Analyse: de l'intervention	Analyse: de soi comme intervenant	Intervention: OBS.	Intervention: SIMUL.	Intervention: INT.	Nature des apprentissages
	C2	Interrelations dans le monde professionnel	2-1-3			X				S
I	C4	Fonctions et organisation de la police I	2-1-3		X		X			S
	C11	Criminologie juvénile	2-1-3		X		X			S
	C15	Fonctions et organisation de la police II	2-1-3		X		X			S
Total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			4							
% du total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			25,00							
	C7	Interventions policières	2-1-3		X		X			S
	C8	Techniques d'interview et d'interrogatoire	2-1-3			X		X		SF-SE
	C8	Techniques d'enquête policière	2-1-3			X		X		SF-SE
	C9	Criminalistique	3-1-3		X		X			S
II	C9	Introduction à l'informatique	2-1-3						X*	SF
	C9	Statistique	3-2-3						X*	SF
	C9	Ressources communautaires et police	1-2-3		X		X			S
	C17	Organisation du travail I	1-1-0			X			X*	SF-SE
	C17	Organisation du travail II	1-1-0			X			X*	SF-SE
	C17	Séminaire	2-1-3	X						S
Total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			12							
% du total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			75,00							
Total des pondérations de laboratoire pour les 2 blocs			16							
% du total des pondérations de laboratoire pour les 2 blocs			100,00							

* Intervention entendue dans le sens de travaux pratiques.

NOTE: S se rapporte au SAVOIR
SF se rapporte au SAVOIR FAIRE
SE se rapporte au SAVOIR ETRE

par bloc de cours, en ne considérant que les laboratoires, nous obtenons le tableau suivant (cf. Tableau C):

Comme on peut le constater, le premier bloc de cours est composé uniquement de cours dont les périodes de laboratoire sont d'une heure. Cette heure de laboratoire se compose dans la plupart des cours (3/4) de laboratoires d'observation et d'analyse de l'intervention. Cette observation de l'intervention peut être l'observation des comportements antisociaux chez les jeunes, l'examen des fonctions traditionnelles et nouvelles de la police ou encore, l'observation de l'application aux organismes de la police des principes de base de l'administration moderne par le biais de visites, de mises en situation, d'observation participante. Conséquemment, l'analyse de l'intervention sera dépendante du type d'intervention observée et sera adaptée aux différentes contextes. L'analyse de soi comme intervenant est l'objet de préoccupation du laboratoire d'un seul des cours du Bloc (1/4). Cette analyse de soi comme intervenant est envisagée de façon générale et est relative aux divers types de relations interpersonnelles que le technicien est susceptible de rencontrer dans son milieu professionnel.

On peut donc dire que les laboratoires du Bloc I constituent un activité

pédagogique dont le but est de faire acquérir des connaissances à l'élève en faisant appel à ses capacités d'observation et d'analyse. Par ricochet, il se peut très bien que l'élève développe ses capacités d'observation et d'analyse, mais ces activités de laboratoire sont essentiellement axées sur le SAVOIR.

Le deuxième bloc se compose de cours dont les périodes de laboratoire sont d'une heure (8/10) ou de deux (2/10). Trois de ces cours sont consacrés à l'observation et à l'analyse de l'intervention. Les activités de laboratoire de ces cours consistent à observer et à analyser les méthodes opérationnelles utilisées dans différents plans d'intervention employés par les corps de police du Québec et des moyens techniques et professionnels mis à la disposition du policier par les autorités gouvernementales pour l'aider dans son travail d'enquête policière. Ces laboratoires sont de même nature que ceux du Bloc I et sont essentiellement dirigés vers le SAVOIR. Dans quatre cours nous retrouvons l'analyse de soi comme intervenant. Pour deux de ces cours où l'analyse est jumelée à la simulation de l'intervention, cette analyse de soi comme intervenant vise à familiariser l'élève avec les divers aspects du travail de l'enquêteur en l'initiant à la technique d'enquête criminelle en

lui faisant prendre conscience de ses forces et faiblesses et en lui permettant de développer les attitudes et habiletés susceptibles de maximiser l'efficacité de l'intervention. Dans les deux autres cours, l'analyse de soi comme intervenant est jointe à l'intervention proprement dite; il s'agit de deux cours visant à développer chez l'élève une démarche favorisant sa formation professionnelle et l'organisation de son travail. Ces laboratoires visent le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE. Les deux autres cours où les laboratoires sont constitués uniquement d'intervention proprement dite, il s'agit de cours des supports à l'intervention dont les laboratoires visent à rendre l'élève capable d'utiliser les concepts mathématiques et les moyens informatisés dont il dispose dans sa pratique. Ces activités visent des objectifs du SAVOIR-FAIRE. Finalement, on remarque la présence d'un cours dont le laboratoire est centré sur l'analyse de l'objet. Ce cours a pour objectif de revoir la fonction policière dans son ensemble. Le laboratoire d'analyse s'insère dans cette optique et vise davantage des objectifs du SAVOIR.

Ainsi, les laboratoires du Bloc II constituent une activité pédagogique dont le but principal est de développer des habiletés et des attitudes chez l'élève, mais l'acquisition de connaissances est un aspect important. Ces activi-

tés de laboratoire sont à 42% axées sur le SAVOIR (5/12), à 25% axées sur le SAVOIR-FAIRE (1/12) et à 33% axées sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE.

Il est possible de préciser la partie du Tableau B sur les laboratoires de la façon suivante:

Activité pédagogique / Bloc de cours / nature des apprentissages		Bloc I	Bloc II		
		SAVOIR	SAVOIR	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE
Laboratoire	Pondérations	4	5	3	4
	Crédits	1 1/3	1 2/3	1	1 1/3
	% p.r. à l'act. péd. (16)	25,00	31,25	18,75	25,00
	% p.r. à l'ensemble (114)	3,51	4,40	2,63	3,50

Nous sommes également en mesure de dire comment se traduisent les différents types d'objectifs de formation au niveau du programme:

De l'analyse de ces éléments du programme de formation, il se dégage que les objectifs de la formation concernant les habiletés à acquérir et les attitudes à développer chez l'élève en 310.01 représentent un aspect moins important que l'acquisition de connaissances, en termes de temps consacré à leur apprentissage. En effet:

. les activités pédagogiques axées sur le SAVOIR constituent 61% des activités pédagogiques de la spécialité (Bloc I: 38,47%, Bloc II: 21,07%). Ces activités se composent en majeure partie de leçons, 53% (Bloc I: 35,96%, Bloc II: 16,67%); les laboratoires comptent pour 8% (Bloc I: 3,51%, Bloc II: 4,40%).

. les activités pédagogiques axées sur le SAVOIR-FAIRE constituent 3% des activités pédagogiques de la spécialité. Ces activités se composent de laboratoires et se concentrent au Bloc II.

. les activités pédagogiques axées sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE constituent 37% des activités pédagogiques de la spécialité. Ces activités sont toutes concentrées au Bloc II et se composent essentiellement des stages (30,70%), des laboratoires (3,50%) et de l'encadrement (2,63%).

Il est intéressant de noter que si l'on examine uniquement les apprentissages effectuées en milieu scolaire, toutes les activités pédagogiques axées sur le SAVOIR s'y retrouvent. En ce qui concerne les activités pédagogiques axées sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE, elles ne totalisent que 16% (en pondérations, 7/45) de l'ensemble des activités pédagogiques axées sur ces deux types d'objectifs d'apprentissage.

Comme on peut le constater à partir des données qui précèdent, la répartition des différents types d'objectifs d'apprentissage selon les blocs de cours est cohérente avec nos prémisses, à savoir que le Bloc I est consacré à l'acquisition de connaissances (SAVOIR: 100% des activités pédagogiques de ce bloc) et le Bloc II est consacré davantage au développement des habiletés et attitudes qu'à l'acquisition de connaissances (SAVOIR: 35% des activités pédagogiques de ce bloc; SAVOIR-FAIRE: 4% et SAVOIR-FAIRE et SAVOIR-ÊTRE: 61%).

Plus spécifiquement, l'analyse du contenu des laboratoires révèle une correspondance certaine entre la nature des apprentissages effectués à l'intérieur de ce cadre et les activités reliées à l'acte professionnel du technicien en interventions policières. Cependant, le 16% d'activités pédagogiques de la spécialité constitué de laboratoires se distribue de la façon suivante: 7,91% est axé sur le SAVOIR; 2,63% sur le SAVOIR-FAIRE uniquement et 3,50% sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE. On peut se questionner sur la pertinence de cette distribution des heures de laboratoires. En effet, si on se réfère aux recommandations du comité pédagogique à la page 3 du rapport de phase A, dans les orientations retenues on mentionne: "Au niveau du savoir-faire, nous recommandons une plus grande utilisation de la formule de labora-

toire...". En fait, 56% des heures de laboratoire (9/16) sont consacrées au SAVOIR, 19% (3/16) au SAVOIR-FAIRE et 25% (4/16) au SAVOIR-FAIRE et au SAVOIR-ÊTRE. De plus, le reste des apprentissages axés sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE (84%) s'effectuant dans le cadre des stages et de l'encadrement, l'absence de données dans le rapport de phase A concernant ces activités pédagogiques nous empêche de nous prononcer sur la cohérence de la formation effectuée à l'intérieur de ce cadre. Il s'agit d'une lacune très importante vu la nature de la formation en 310.01 et de la fonction de travail du policier. Ajoutons qu'à cause de ce manque de données, il est impossible de vérifier jusqu'à quel point une autre recommandation du comité pédagogique se traduit au niveau du programme. Cette recommandation se lit comme suit: "Au niveau du savoir-être, nous recommandons un suivi systématique du cheminement du futur policier".

De cette analyse, il ressort que, dans l'ensemble, les activités pédagogiques son cohérentes avec les apprentissages que le technicien en 310.01 doit effectuer pour pouvoir remplir adéquatement les tâches qui lui seront confiées. Toutefois, si l'on se réfère à l'analyse du contenu des laboratoires, on se rend compte qu'ils ne peuvent rencontrer certains objectifs du savoir-faire

et le savoir-être. En ce sens, on peut dire qu'il y a un manque de cohérence entre certaines orientations du programme 310.01 et la façon dont elles se traduisent au niveau de l'aménagement du contenu.

2.2 Par rapport au processus pédagogique

Nous allons tenter de dégager certaines caractéristiques du processus pédagogique en analysant la grille de cours proposée en fonction d'aspects déjà identifiés, à savoir: les blocs de cours, la composition des laboratoires, le caractère général ou spécifique des cours.

Si on se réfère aux tableaux D et E, le processus pédagogique en 310.01 se caractérise par:

En première année

- une année de formation axée principalement sur la maîtrise des connaissances de base en techniques policières. En effet, au Tableau D, on peut constater que parmi les 10 cours de la spécialité 7 d'entre eux, 13 crédits (76% des crédits de la

TABLEAU D : Cours de la spécialité par session en spécifiant leur caractère et le bloc auquel ils appartiennent

	Années et sessions de formation	Catégories/ pondérations	Titres des cours	Blocs de cours (en crédits) I	Blocs de cours (en crédits) II	Cours de la spécialité à caractère général dans les 2 blocs (en crédits)	Cours de la spécialité à caractère spécifique dans les 2 blocs (en crédits)	
1e année	1° session	C9 / 3-2-3	Statistique		2 2/3	2 2/3		
		C11/ 3-0-2	Criminologie générale	1 2/3			1 2/3	
		C17/ 1-1-0	Organisation du travail I		2/3	2/3		
		C12/ 3-0-2	Administration de la justice	1 2/3			1 2/3	
		C3 / 3-0-3	Initiation à la sociologie	2		2		
	2° session	C11/ 3-0-2	Criminologie et réactions sociales	1 2/3			1 2/3	
		C17/ 1-1-0	Organisation du travail II		2/3	2/3		
		C12/ 3-0-3	Droit pénal I	2			2	
		C2 / 3-0-3	Développement de la personne	2		2		
		C15/ 3-0-3	Introduction aux principes administratifs	2			2	
	Total des crédits par bloc, type de cours et pour l'ensemble			13	4	8	9	17
	% du total des crédits par bloc, type de cours et pour l'ensemble			21,20	6,52	13,04	14,68	27,72
2e année	3° session	C12/ 3-0-3	Droit pénal II	2			2	
		C4 / 2-1-3	Fonctions et organisation de la police I	2			2	
		C11/ 2-1-3	Criminologie juvénile	2			2	
		C3 / 3-0-3	Sociologie de la société québécoise	2		2		
	4° session	C15/ 2-1-3	Fonctions et organisation de la police II	2			2	
		C9 / 1-2-3	Ressources communautaires et police		2	2		
		C12/ 3-0-3	Notions de droit privé	2			2	
		C9 / 2-1-3	Introduction à l'informatique		2	2		
	Total des crédits par bloc, type de cours et pour l'ensemble			12	4	6	10	16
	% du total des crédits par bloc, type de cours et pour l'ensemble			19,57	6,52	9,78	16,31	26,09
3e année	5° session	C9 / 3-1-3	Criminalistique		2 1/3		2 1/3	
		C12/ 3-0-3	Droit pénal III	2			2	
		C7 / 2-1-3	Interventions policières		2		2	
		C8 / 2-1-3	Techniques d'interview et d'interrogatoire		2		2	
		C8 / 2-1-3	Techniques d'enquête policière		2		2	
		C17/ 2-1-3	Séminaire		2		2	
		C2 / 2-1-3	Interrelations dans le monde professionnel	2			2	
	6° session	C18/ 3-35-4	Stages		14		14	
	Total des crédits par bloc, type de cours et pour l'ensemble			4	24 1/3		28 1/3	28 1/3
	% du total des crédits par bloc, type de cours et pour l'ensemble			6,52	39,67		46,19	46,19
	Total des crédits de la spécialité							61 1/3
	% du total des crédits de la spécialité							100,00

TABLEAU E : Laboratoires par session et année de formation
(fait à partir des données du Tableau VIII)

Années et sessions de formation	Catégories	Titres de cours	Pondérations	Laboratoire: Analyse: de l'objet	Laboratoire: Analyse: de l'intervention	Laboratoire: Intervention: de soi comme intervenant	Laboratoire: Intervention: OBS	Laboratoire: Intervention: SIM	Laboratoire: Intervention: INT.	Nature des apprentissages
1° année										
1°session	C9	Statistique	3-2-3						X*	SF
	C17	Organisation du travail I	1-1-0			X			X*	SF-SE
2°session	C17	Organisation du travail II	1-1-0			X			X*	SF-SE
Total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			4							
% du total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			25,00							
2° année										
3°session	C4	Fonctions et organisation de la police I	2-1-3		X		X			S
	C11	Criminologie juvénile	2-1-3		X		X			S
4°session	C15	Fonctions et organisation de la police II	2-1-3		X		X			S
	C9	Ressources communautaires et police	1-2-3		X		X			S
	C9	Introduction à l'informatique	2-1-3						X*	SF
Total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			6							
% du total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			37,50							
3° année										
5°session	C9	Criminalistique	3-1-3		X		X			S
	C7	Interventions policières	2-1-3		X		X			S
	C8	Techniques d'interview et d'interrogatoire	2-1-3			X		X		SF-SE
	C8	Techniques d'enquête policière	2-1-3			X		X		SF-SE
	C17	Séminaire	2-1-3	X						S
	C2	Interrelations dans le monde professionnel	2-1-3			X				S
Total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			6							
% du total des pondérations de laboratoire pour ce bloc			37,50							
Total des pondérations de laboratoire pour les 2 blocs			10							
% du total des pondérations de laboratoire pour les 2 blocs			100,00							

* Intervention entendue dans le sens de travaux pratiques

NOTE: S se rapporte au SAVOIR
SF se rapporte au SAVOIR FAIRE
SE se rapporte au SAVOIR ETRE

première année) sont consacrés au Bloc I. Les 3 autres cours, 4 crédits (24% des crédits de la première année), appartiennent au Bloc II.

. au niveau des laboratoires en première année (Tableau E), on retrouve 25% des heures de laboratoire. Ces dernières sont consacrées à rendre l'élève capable d'utiliser les concepts mathématiques dont il aura besoin dans sa spécialité et de développer une démarche favorisant sa formation professionnelle et l'organisation de son travail. Ainsi, de ce 25% d'heures de laboratoire, 19% se retrouve en première session, c'est-à-dire 13% axé sur le SAVOIR-FAIRE uniquement et 6% sur le SAVOIR-ÊTRE et 6% se retrouve en deuxième session et est axé sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE.

. pour ce qui est du caractère des cours (Tableau D), on peut remarquer qu'en première année, 5 des 10 cours sont de caractère général et totalisent 8 crédits, soit 13,04% des crédits de toute la spécialité et les cours à caractère spécifique, 5 des 10 cours, totalisent 9 crédits, soit 14,68% des crédits de toute la spécialité.

<u>En deuxième année</u>

. une deuxième année également axée sur l'acquisition de connaissances indispensables au technicien en 310.01 pour mener à bien sont travail. Ainsi, 6 des 8 cours

de spécialité, 12 crédits (75% des crédits de la 2° année), sont consacrés au Bloc I. Les 2 autres cours, 4 crédits (25% des crédits de la 2° année) appartiennent au Bloc II, plus particulièrement à l'étude des supports à l'intervention.

. au cours de cette année, l'élève a plus d'activités de laboratoire. En effet, si on se réfère au Tableau E, on constate que 38% des heures de laboratoire se retrouve en troisième et quatrième session. Ces heures de laboratoire sont consacrées à l'étude de la criminologie, des ressources communautaires susceptibles d'aider le policier dans ses interventions, des fonctions et organisations policières. Elles sont aussi consacrées à initier l'élève à l'utilisation des moyens informatisés appliqués à sa discipline. Ainsi, de ce 38% d'heures de laboratoire, 13% se retrouve en troisième session et est axé sur le SAVOIR et 6% sur le SAVOIR-FAIRE.

. à partir du Tableau D, on remarque 3 des 8 cours à caractère général totalisant 6 crédits, soit 9,78% des crédits de toute la spécialité et 5 des 8 cours totalisant 16,31% des crédits de toute la spécialité.

En troisième année

. cette dernière année est axée sur l'approfondissement de l'intervention en milieu policier. En effet, 5 des 7 cours ainsi que les stages, totalisant 24 1/3 crédits

(86% des crédits de la troisième année) sont consacrés au Bloc II. Les 2 derniers cours, 4 crédits (14% des crédits de la troisième année) appartiennent au Bloc I.

. comme le démontre le Tableau E, 38% des heures de laboratoire se retrouve cinquième session. Ces laboratoires visent à compléter les connaissances de l'élève de sa discipline par l'étude des divers types de relations interpersonnelles que le technicien est susceptible de rencontrer dans son milieu professionnel, des méthodes "opérationnelles" utilisées dans différents plans d'intervention employés par les corps policiers du Québec et des moyens techniques et professionnels mis à la disposition du policier par les autorités gouvernementales pour l'aider dans son travail d'enquête policière. Ils visent aussi à familiariser l'élève avec les divers aspects du travail de l'enquêteur en l'initiant à la technique d'enquête policière par le développement d'attitudes et d'habiletés susceptibles de maximiser l'efficacité de ses interventions. Finalement, ils permettent de passer en revue la fonction policière dans son ensemble. Ainsi, de ce 38% d'heures de laboratoire, 25% est axé sur le SAVOIR et 13% est axé sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE.

. au Tableau D, on ne remarque aucun cours à caractère général. Toutes les activités d'apprentissages sont spécifiques et totalisent 46% des crédits de toute la spécialité.

Dans l'ensemble, de la première à la troisième année on remarque une décroissance du temps consacré à l'acquisition des connaissances de base à l'intervention (Bloc I), passant en première année, de 21% des crédits de toute la spécialité à 20% en deuxième année et à 7% en troisième année. Contrairement, on remarque une croissance du temps consacré aux cours centrés sur l'intervention (Bloc II), passant en première année, de 7% des crédits de toute la spécialité, également de 7% en deuxième année à 40% en troisième année. Il s'agit d'un passage des activités pédagogiques davantage axées sur le savoir vers des activités davantage axées sur le savoir-faire et le savoir-être étant donné, comme nous l'avons vu au Tableau B, que les laboratoires, les stages et l'encadrement se concentrent au Bloc II. Le même phénomène se remarque au niveau du caractère des cours. En effet, on remarque une gradation des cours à caractère plus spécifique à la formation en 310.01.

3. L'ORIENTATION PROGRESSIVE

"Le principe d'orientation progressive se réfère au processus d'orientation scolaire et professionnelle d l'élève. (9)

Dans cette optique, l'organisation interne du programme doit tendre à éliminer le plus possible pour l'élève les conséquences rouvent lourdes du choix hâtif d'une spécialité professionnelle. Le programme doit permettre l'accès à un secteur professionnel d'abord, à un ensemble de fonctions de travail ensuite et à une fonction particulière à la fin.

Compte tenu de ces préoccupations, quelques critères nous permettent de voir dans quelle mesure le principe d'orientation progressive est respecté dans la grille de cours proposée en 310.01. Premièrement, nous pouvons voir si les cours à caractère général dans les deux blocs sont privilégiés en début de formation étant donné, comme nous l'avons vu pour la polyvalence, que ces cours sont beaucoup plus susceptibles de se rattacher à un secteur professionnel et/ou un ensemble de fonctions de travail plutôt qu'à une fonction de

---

(9) Op. cit., p. 14

travail particulière. Deuxièmement, sachant que les objectifs du savoir-faire et du savoir-être prennent plus de temps à intégrer que les savoirs -à cause de la nature des objectifs poursuivis et parce que la personnalité du technicien constitue pour lui son principal outil d'intervention- une certaine partie de ces objectifs devrait faire partie des apprentissages dès la première année de formation et, autant que possible, dès la première session afin d'optimiser les conditions favorables à l'atteinte de ces objectifs. Conséquemment, nous devrions retrouver, parmi les cours généraux, certains cours du Bloc II en début de formation puisque, comme nous l'avons vu précédemment, c'est au niveau du Bloc II que se concentrent les laboratoires, les stages et l'encadrement et que c'est au cours de ces activités pédagogiques que les objectifs d'apprentissage du savoir-faire et du savoir-être sont privilégiés. Finalement, afin de permettre à l'élève de se faire une bonne idée de la spécialité professionnelle qu'il a choisie, il s'avère important qu'il puisse avoir accès, en première année, à un ou quelques cours de spécialisation (cours à caractère spécifique). Éventuellement, cette mesure pourra aider l'élève à confirmer son choix.

Dans l'esprit de l'orientation progressive, il faut tenir compte de l'articulation de tous ces éléments dans l'analyse critique de la grille proposée en 310.01 sans oublier que la grille finale proposée constitue un compromis entre ces différents éléments et

qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de critère(s) permettant de privilégiés l'un ou l'autre des éléments, ce choix étant, à toutes fins utiles, relatif.

En consultant rapidement les tableaux D et E du programme 310.01, on se rend compte qu'on pourrait remanier la grille de cours proposée en fonction des critères qui précèdent et en produire une autre. Toutefois, afin d'éviter une multiplication inutile de propositions de grilles de cours et, étant donné que l'analyse de la grille proposée en techniques policières en fonction de l'orientation progressive implique qu'on tienne compte des autres programmes de la famille des techniques humaines, nous vous référons au rapport global pour l'analyse de cet aspect.

4. CONSTATATIONS

Au cours de l'analyse du programme 310.01 s'est dégagé un certain nombre de constatations qu'il s'avère utile de rappeler ici.

4.1 Polyvalence

4.1.1 Par rapport à sa fonction, on peut dire que la méthodologie de l'intervention, les techniques d'intervention les supports à l'intervention utilisés par le technicien en 310.01 lui sont propres, quelles que soient les clientèles et les problématiques. Les tâches du policier lui sont spécifiques tandis que les clientèles et les problématiques auprès desquelles il intervient ne lui sont pas nécessairement spécifiques.

4.1.2 On peut constater que la formation en 310.01 comporte certains cours à caractère général permettant de couvrir un large éventail de clientèles, de problématiques et de milieux d'intervention. Ainsi, presque tous les cours (3/4) de supports à l'intervention, tous les cours (2) de la catégorie de

l'organisation sociale, un des deux cours de la psychologie des conduites et des relations humaines et deux cours sur trois de la catégorie de l'organisation et de l'intégration des connaissances sont susceptibles d'être transférables à un ou plusieurs autre(s) programme(s) où la formation est axée sur l'intervention.

4.2 La cohérence

4.2.1 Au niveau de la cohérence par rapport aux besoins, nous avons dégagé deux blocs de cours (Bloc I: cours centrés sur les connaissances de base nécessaires pour habileter le technicien à intervenir en milieu policier; Bloc II: cours centrés sur le processus d'intervention) qui témoignent de la fonction principale du policier qui est appelé à jouer un rôle "d'intervenant de première ligne". De plus, le Tableau VII nous permet de constater que les objectifs spécifiques de formation recouvrent les objectifs spécifiques de la fonction de travail. A partir de ces indices, il semble que, dans son ensemble, la formation spécialisée soit cohérente avec la nature du travail en 310.01.

Ensuite, une étude plus approfondie de certains éléments de l'organisation interne du programme permet de préciser vers quel type d'objectifs de formation, c'est-à-dire le savoir, le savoir-faire et/ou le savoir-être se dirigent les activités pédagogiques de la spécialité (leçons, laboratoire, stage, encadrement). De l'analyse de ces éléments du programme de formation, il se dégage que les objectifs de la formation concernant les habiletés à acquérir et les attitudes à développer chez l'élève en 310.01 représentent un aspect moins important que l'acquisition des connaissances en termes de temps consacré à leur apprentissage.

Il est intéressant de noter que si l'on examine uniquement les apprentissages effectués en milieu scolaire, toutes les activités pédagogiques axées sur le SAVOIR s'y retrouvent. En ce qui concerne les activités pédagogiques axées sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE, elles ne totalisent que 16% (en pondérations; 7/45) de l'ensemble des activités pédagogiques axées sur ces deux types d'objectifs d'apprentissage.

La répartition des différents types d'objectifs d'apprentissage selon les blocs de cours est cohérente avec nos prémisses, à savoir que le Bloc I est

d'abord consacré à l'acquisition de connaissances et le Bloc II se consacre davantage au développement des habiletés et attitudes qu'à l'acquisition des connaissances.

Finalement, l'analyse du contenu des laboratoires nous révèle une correspondance certaine entre la nature des apprentissages effectués à l'intérieur de ce cadre et les activités reliées à l'acte professionnel du technicien en interventions policières. Cependant, le 16% d'activités pédagogiques de la spécialité constitué de laboratoires se distribue de la façon suivante: 7,91% est axé sur le SAVOIR; 2,63% sur le SAVOIR-FAIRE uniquement et 3,50% sur le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ÊTRE. On peut se questionner sur la pertinence de cette distribution des heures de laboratoires. En effet, si on se réfère aux recommandations du comité pédagogique à la page 3 du rapport de phase A, dans les orientations retenues en mentionne: "Au niveau du savoir-faire, nous recommandons une plus grande utilisation de la formule de laboratoire...". En fait, 56% des heures de laboratoire (9/16) sont consacrées au SAVOIR, 19% (3/10) au SAVOIR-FAIRE et 25% (4/16) au SAVOIR-FAIRE et au SAVOIR-ÊTRE. De plus, le reste des apprentissages axés sur le SAVOIR-FAIRE et et le SAVOIR-ÊTRE (84%) s'effectuant dans le cadre des stages et de l'enca-

drement, l'absence de données dans le rapport de phase A concernant ces activités pédagogiques nous empêche de nous prononcer sur la cohérence de la formation effectuée à l'intérieur de ce cadre. Il s'agit d'une lacune très importante vu la nature de la formation en 310.01 et de la fonction de travail du policier. Ajoutons qu'à cause de ce manque de données, il est impossible de tenter de vérifier jusqu'à quel point une autre recommandation du comité pédagogique se traduit au niveau du programme. Cette recommandation se lit comme suit: "Au niveau du savoir-être, nous recommandons... un suivi systématique du cheminement du futur policier".

De cette analyse, il semble que les activités pédagogiques sont cohérentes avec les apprentissages que le technicien en 310.01 doit effectuer pour pouvoir remplir adéquatement les tâches qui lui seront confiées. Toutefois, si l'on se réfère à l'analyse du contenu des laboratoires, on se rend compte qu'ils ne peuvent rencontrer certains objectifs du savoir-faire et du savoir-être. En ce sens, on peut dire qu'il y a un manque de cohérence entre certaines orientations du programme 310.01 et la façon dont elles sont traduites au niveau de l'aménagement du contenu.

4.2.2 Au niveau du process pédagogique, de la première à la troisième année on remarque une décroissance du temps consacré à l'acquisition des connaissances de base à l'intervention (Bloc I) et d'une croissance du temps consacré aux cours centrés sur l'intervention (Bloc II). Il s'agit donc d'un passage des activités pédagogiques davantage axées sur le savoir vers des activités davantage axées sur le savoir-faire et le savoir-être étant donné, comme nous l'avons vu au Tableau B, que les laboratoires, les stages et l'encadrement se concentrent au Bloc II. Le même phénomène se remarque au niveau du caractère des cours. En effet, on constate une grandation des cours à caractère général vers des cours à caractère plus spécifique à la formation en 310.01.

4.3 L'orientation progressive

Pour nous prononcer sur ce principe dans l'analyse de la grille de cours proposée, nous avons tenu compte de l'articulation des éléments suivants sans oublier que la proposition finale constitue un compromis entre ces différents éléments et qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de critère(s) permettant de privilégier l'un ou l'autre de ces éléments, ce choix étant, à toutes fins utiles, relatif.

1. on devrait privilégier les cours à caractère général en début de formation;
2. une certaine partie des objectifs de formation visant le savoir-faire et le savoir-être devrait faire partie des apprentissages dès la première année de formation et, autant que possible, dès la première session. Conséquemment, on devrait retrouver parmi les cours généraux certains cours du Bloc II en début de formation;
3. l'élève devrait avoir accès en première année à un ou quelques cours de spécialisation (cours à caractère spécifique).

On pourrait remanier la grille de cours proposée dans le rapport de phase A en fonction des éléments qui précèdent et en produire une autre. Toutefois, afin d'éviter une multiplication inutile de propositions de grilles de cours et, étant donné que l'analyse de la grille proposée en techniques policières en fonction de l'orientation progressive implique de tenir compte des autres programmes de la famille des techniques humaines, nous vous référons à l'analyse qui est faite de cet aspect dans le rapport global.

Tableaux pour l'analyse du programme 310.01

TABLEAU I

Objectifs reliés à la fonction,
objectifs reliés à la formation.

* 310.01

OBJECTIF GENERAL DE LA FONCTION:

Protéger les libertés individuelles et sociales des citoyens et des collectivités en assurant l'ordre et la sécurité publique.

OBJECTIFS SPECIFIQUES: reliés aux tâches

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION:

Favoriser le développement de la personnalité et des connaissances de l'étudiant afin de lui faire acquérir des aptitudes et des compétences professionnelles nécessaires à son futur rôle d'intervenant de première ligne. Ce rôle consiste principalement à assurer la sécurité publique et à permettre l'exercice des libertés publiques.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Au niveau du SAVOIR

1. Concernant la société et plus particulièrement le phénomène de la marginalité, la déviance et la criminalité.

   1.1. Acquérir les éléments de base relatifs à la structure de la société québécoise et à sa dynamique.

   1.2 Assimiler les notions fondamentales concernant le développement et le comportement de la personne humaine.

   1.3 Identifier les facteurs sous-jacents au phénomène de la déviance, de la criminalité ainsi que leurs diverses manifestations sur les plans adulte et juvénile.

   1.4 Distinguer les formes de réaction sociale à la déviance.

   1.5 Comprendre la dynamique du passage à l'acte délictueux.

   1.6 Analyser le système d'administration de la justice et les politiques pénales.

« 310.01

OBJECTIFS SPECIFIQUES

1.7 Définir les attitudes, les comportements et la motivation des intervenants dans le domaine de la justice et les conséquences prévisibles de leur agir.

2. Concernant l'organisation, la gestion, les fonctions policières et leur contrôle.

2.1 Comprendre les principes administratifs de base sous-jacents à toute administration.

2.2 Connaître la structure et la dynamique du système organisationnel de la police.

2.3 Identifier et analyser les champs d'action spécifiques des différents corps policiers et para-policiers.

2.4 Identifier les réactions sociales face aux interventions policières.

2.5 Circonscrire les exigences, les responsabilités et les implications de la profession de policier.

3. Concernant l'intervention.

3.1 Connaître et appliquer les notions légales nécessaires à l'intervention policière.

3.2 Définir les principes et les éléments constituants de l'infraction pénale.

3.3 Comprendre la procédure de l'action pénale et assimiler les règles de preuve afférentes.

3.4 Identifier les ressources communautaires de son milieu.

3.5 Maîtriser les éléments de la communication verbale dans les situations d'enquête, d'interrogatoire et de la relation d'aide.

« 310.01

OBJECTIFS SPECIFIQUES

3.6 Maîtriser les éléments de la communication dans les rapports d'événement et d'enquête.

3.7 Comprendre la nature et la portée des méthodes d'intervention spécifiques au travail policier.

3.8 Connaître la démarche et le processus de l'enquête policière.

3.9 Percevoir les dimensions du travail quotidien des policiers.

4. Au niveau du SAVOIR FAIRE

4.1 Appliquer les lois et règlements relevant des juridictions fédérale, provinciale et municipale.

4.2 Utiliser un plan d'analyse de situation et d'intervention policière.

4.3 Utiliser avec efficacité les ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

4.4 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents programmes de prévention.

4.5 Communiquer avec autrui dans une relation d'aide, d'enquête et d'interrogatoire.

4.6 Témoigner devant les différentes instances judiciaires.

4.7 Cueillir des données pertinentes.

4.8 Participer efficacement aux interventions policières réalisées en équipes homogènes ou multidisciplinaires.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

4.9 Rédiger des rapports factuels

4.10 Structurer et agencer les activités de policier

4.11 Traduire d'une façon opérationnelle les résultats d'une recherche.

5. Au niveau du SAVOIR ETRE

5.1 Sur le plan physique, acquérir et maintenir une bonne condition physique et une présentation soignée.

5.2 Sur le plan socio-affectif, manifester un équilibre émotif et la maîtrise de soi.

5.3 Sur le plan intellectuel, développer son jugement notamment la souplesse, l'ouverture d'esprit, le sens pratique.

5.4 Sur le plan social, développer sa capacité d'adaptation à différents milieux et faire preuve de civisme.

5.5 Sur le plan professionnel, concevoir la dignité humaine comme fondement de son action, faire preuve d'intégrité et démontrer le sens des responsabilités.

TABLEAU II

Clientèles / milieux d'intervention / problématiques / tâches / objectifs généraux reliés aux tâches.

	MILIEUX D'INTERVENTION	PROBLÉMATIQUES	TÂCHES	JUSTIN	SENTIS	OBJECTIFS
319.01						
1. Population générale	1. Sûreté du Québec 2. Corps de police municipaux 3. Police des chemins de fer 4. Police des ports nationaux 5. Gendarmerie royale du Canada	1. Application des lois et déjudiciarisation 2. Conciliation des droits individuels et collectifs 3. Délinquance adulte 4. Délinquance juvenile 5. Réhabilitation et réinsertion sociale du délinquant 6. Protection du citoyen et des biens 7. Prévention 8. Alcoolisme et toxicomanie 9. Moralité 10. Violence 11. Environnement et pollution 12. Crime organisé 13. Crime économique 14. Circulation	1. Prévention 2. Protection de la vie et des biens 3. Etablir des relations communautaires: Participer aux initiatives communautaires multidisciplinaires Susciter et soutenir des projets du milieu 4. Contrôler la circulation 5. Porter secours : - organiser tentative de suicide, noyade, blessés - désastre 6. Faire observer les lois et règlements 7. Enquêter sur les types de délits Enquêter sur les accidents de véhicule 8. Répondre aux appels: - accueil - information - référence			1. Empêcher la commission de délits et l'organisation de menaces à la sécurité 2. Favoriser l'exercice des droits individuels et sociaux des citoyens. Assurer la sécurité publique 3. Obtenir la collaboration du public dans la lutte au crime et faire connaître les services d'un corps policier 4. Promouvoir la prévention des accidents et assurer l'efficacité des déplacements 5. Répondre à toute situation inopinée menaçant la vie et les biens 6. Favoriser le respect des libertés et des droits des citoyens. Dénoncer les contrevenants 7. Identifier les facteurs, les auteurs de délits et d'accidents. Elaborer la preuve nécessaire 8. Être présent aux personnes qui ont une plainte à faire ou qui ignorent les services appropriés

CLIENTELES	MILIEUX D'INTERVENTION	PROBLEMETIQUES	TACHES	JUSTIN	VERIFIE	OBJECTIFS
310.01						
			9. Patrouiller			9. Assurer une réponse rapide aux besoins et dissuader le criminel par la présence du policier dans un territoire
			10. Recherche et planification			10. Etudier les situations problématiques et y trouver des solutions
			11. Formation et perfectionnement			11. Préparer les candidats au service policier et mettre à jour la formation des policiers en fonction
			12. Liaison avec la cour			12. Remplir et suivre les procédures nécessaires aux activités de la cour
			13. Administration			13. Utiliser les ressources humaines, physiques, budgétaires pour répondre aux besoins du milieu
			14. Assurer des services techniques			14. Apporter un appui, une aide aux patrouilleurs et aux enquêteurs dans leur travail d'identification des auteurs de délits
			15. Utiliser les télécommunications et les centres de renseignements policiers			15. Echanger des renseignements avec les autres corps de policier et certains services de renseignements
			16. Administrer les procédures de détention et de comparution.			16. Obtenir l'identification des détenus et en assurer la garde durant l'attente de comparution.
			17. Education des citoyens par rapport à l'acquisition "d'habitus sociaux"			17. Amener le citoyen à se protéger et à comprendre la nécessité du respect des lois

TABLEAU IV

Catégories et titres de cours.

310.01 CATEGORIES ET TITRES DE COURS

C.1. FORMATION GENERALE

4 de langue et littérature
4 de philosophie
4 d'éducation physique
4 cours complémentaires: anglais recommandé

C.2. PSYCHOLOGIE DES CONDUITES ET DES RELATIONS HUMAINES

*350-901-79	Développement de la personne	3-0-3
*350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	1-2-3

C.3. ORGANISATION SOCIALE

*387-960-71	Initiation à la sociologie	3-0-3
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	3-0-3

C.4. ETUDE DE LA PROFESSION

310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	2-1-3

C.7. METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION

310-531-77	Interventions policières	2-1-3

C.8. TECHNIQUES D'INTERVENTION

310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	2-1-3
310-551-77	Techniques d'enquête policière	2-1-3

C.9. SUPPORTS A L'INTERVENTION

310-501-71	Criminalistique	3-1-3
420-900-75	Introduction à l'informatique	2-1-3
*201-337-77	Statistique	3-2-3
310-xxx-	Ressources communautaires et police	1-2-3

C.11. CHAMPS D'ACTIVITES

*310-110-77	Criminologie	3-0-2
*310-210-77	Criminologie et réaction sociale	3-0-2
*310-410-77	Criminologie juvénile	2-1-3

C.12. LEGISLATIONS

*310-220-77	Administration de la justice	3-0-2
310-320-77	Droit pénal I	3-0-3
310-420-77	Droit pénal II	3-0-3
310-520-77	Droit pénal III	3-0-3
310-571-77	Notions de droit privé	3-0-3

310.01

C.15. ORGANISATION ET GESTION

310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	2-1-3
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	3-0-3

C.17. ORGANISATION ET INTEGRATION DES CONNAISSANCES

310-xxx-	Organisation du travail I	1-1-0
310-xxx-	Organisation du travail II	1-1-0
310-561-77	Séminaire	2-1-3

C.18. STAGE DE FORMATION PRATIQUE: expérience supervisée

310-601-77	Stages	3-35-4

* Les cours précédés d'un astérisque (*) sont communs avec le 310.02

TABLEAU V

Objectifs de formation reliés aux cours.

310.01 OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
OBJECTIF GENERAL:			
Favoriser le développement de la personnalité et des connaissances de l'étudiant afin de lui faire acquérir des aptitudes et des compétences professionnelles nécessaires à son futur rôle d'intervenant de première ligne. Ce rôle consiste principalement à assurer la sécurité publique et à permettre l'exercice des libertés publiques.			
OBJECTIFS SPECIFIQUES			
Au niveau du SAVOIR			
1. Concernant la société et plus particulièrement le phénomène de la marginalité, la déviance et la criminalité.			
1.1 Acquérir les éléments de base relatifs à la structure de la société québécoise et à sa dynamique.	C 3	387-960-71	Initiation à la sociologie
1.2 Assimiler les notions fondamentales concernant le développement et le comportement de la personne humaine.	C 2	350-901-79	Développement de la personne
	"	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
	C 16	310-601-77	Stages
1.3 Identifier les facteurs sous-jacents au phénomène de la déviance, de la criminalité ainsi que les diverses manifestations sur les plans: adulte et juvénile	C 11	310-110-77	Criminologie générale
	"	310-410-77	Criminologie juvénile
	C 15	310-561-77	Séminaire
1.4 Distinguer les formes de réaction sociale à la déviance.	C 11	310-210-77	Criminologie et réactions sociales
	C 12	310-220-77	Administration de la justice
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 16	310-601-77	Stages
1.5 Comprendre la dynamique du passage à l'acte délictueux.	C 11	310-110-77	Criminologie générale
	"	310-410-77	Criminologie juvénile

310.01

OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
1.6 Analyser le système d'administration de la justice et les politiques pénales.	C 11	310-210-77	Criminologie et réactions sociales
	C 12	310-220-77	Administration de la justice
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
1.7 Définir les attitudes, les comportements et la motivation des intervenants dans le domaine de la justice et les conséquences prévisibles de leur agir.	C 11	310-110-77	Criminologie générale
	"	310-210-77	Criminologie et réactions sociales
	"	310-410-77	Criminologie juvénile
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 12	310-571-77	Notions de droit privé
	C 11	310-601-77	Stages
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
2. Concernant l'organisation, la gestion, les fonctions policières et leur contrôle.	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
2.1 Comprendre les principes administratifs de base sous-jacents à toute administration.	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	"	401-901-75	Interrelations aux principes administratifs
2.2 Connaître la structure et la dynamique du système organisationnel de la police.	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 18	310-601-77	Stages
2.3 Identifier et analyser les champs d'action spécifiques des différents corps policiers et para-policiers.	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 9	310-501-71	Criminalistique
	C 18	310-601-77	Stages
2.4 Identifier les réactions sociales face aux interventions policières.	C 11	310-110-77	Criminologie générale
	C 12	310-220-77	Administration de la justice

310.01 OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
	C 12	310-320-77	Droit pénal I
	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
	C 3	387-960-71	Initiation à la sociologie
	"	387-964-75	Sociologie de la société québécoise
2.5 Circonscrire les exigences, les responsabilités et les implications de la professior de policier.	C 12	310-320-77	Droit pénal I
	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 2	350-906-77	Interventions dans le monde professionnel
3. Concernant l'intervention.			
3.1 Connaître et appliquer les notions légales nécessaires à l'intervention policière.	C 12	310-220-77	Administration de la justice
	"	310-320-77	Droit pénal I
	"	310-420-77	Droit pénal II
	"	310-571-77	Notions de droit privé
	"	310-601-77	Stages
3.2 Définir les principes et les éléments constituants de l'infraction pénale.	C 12	310-220-77	Administration de la justice
	"	310-320-77	Droit pénal I
	"	310-420-77	Droit pénal II

310.01

OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
3.3 Comprendre la procédure de l'action pénale et assimiler les règles de preuve afférentes.	C 12	310-220-77	Administration de la justice
	"	310-320-77	Droit pénal I
	"	310-420-77	Droit pénal II
	"	310-320-77	Droit pénal III
	C 18	310-601-77	Stages
3.4 Identifier les ressources communautaires de son milieu.	C 11	310-210-77	Criminologie et réactions sociales
	C 9	310-xxx	Ressources communautaires et police
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 3	387-904-73	Sociologie de la société québécoise
3.5 Maîtriser les éléments de la communication verbale dans les situations d'enquête, d'interrogatoire et de relation d'aide.	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquête policière
	C 18	310-601-77	Stages
	C 2	350-901-79	Développement de la personne
	"	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
3.6 Maîtriser les éléments de la communication dans les rapports d'événement et d'enquête.	C 12	310-320-77	Droit pénal III
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquête policière
	C 18	310-601-77	Stages
	C 2	350-901-79	Développement de la personne
	C 9	420-900-75	Introduction à l'informatique
3.7 Comprendre la nature et la portée des méthodes d'interventions spécifiques au travail policier.	C 11	310-210-77	Criminologie et réactions sociales
	C 12	310-320-77	Droit pénal I
	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II

310.01 OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DU COURS	TITRES DE COURS
	C 9	310-501-71	Criminalistique
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 8	310-551-77	Techniques d'enquête policière
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 9	420-900-79	Introduction à l'informatique
3.8 Connaître la démarche et le processus de l'enquête policière.	C 11	310-210-77	Criminologie et réactions sociales
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquête policière
	C 18	310-601-77	Stages
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
3.9 Percevoir les dimensions du travail quotidien des policiers	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
4. Au niveau du SAVOIR FAIRE			
4.1 Appliquer les lois et les règlements relevant des juridictions fédérale, provinciale et municipale.	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 12	310-420-77	Droit pénal II
	"	310-520-77	Droit pénal III
	"	310-571-77	Notions de droit privé
	C 18	310-601-77	Stages

310.01 OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
4.2 Utiliser un plan d'analyse de situation et d'intervention policière.	C 11	310-410-77	Criminologie juvénile
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I
	"	310-xxx	Organisation du travail II
	C 9	420-900-75	Introduction à l'informatique
4.3 Utiliser avec efficacité les ressources humaines, physiques, et financières disponibles.	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 9	310-501-71	Criminalistique
	C 7	313-531-77	Interventions policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
	C 15	401-901-75	Introduction aux principes administratifs
	C 9	420-900-75	Introduction à l'informatique
4.4 Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des différents programmes de prévention.	C 11	310-110-77	Criminologie générale
	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 11	310-410-77	Criminologie générale
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I et II

310.01 OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
4.5 Communiquer avec autrui dans une relation d'aide, d'enquête et d'interrogatoire.	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 3	310-601-77	Stages
	C 9	310-xxx	Ressources communautaires et police
	C 2	350-901-79	Développement de la personne
	"	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
	C 9	420-900-75	Introduction à l'informatique
4.6 Témoigner devant les différentes instances judiciaires.	C 9	310-501-71	Criminalistique
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 18	310-601-77	Stages
4.7 Cueillir des données pertinentes.	C 9	310-501-77	Criminalistique
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 18	310-601-77	Stages
	C 9	310-xxx	Ressources communautaires
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I et II
	C 9	201-337-77	Statistiques
	C 2	350-901-79	Développement de la personne
	C 9	420-900-75	Introduction à l'informatique
4.8 Participer efficacement aux interventions policières réalisées en équipes homogènes ou multidisciplinaires.	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 17	310-561-77	Séminaire

310.01 OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DU COURS	TITRES DE COURS
	C 18	310-601-77	Stages
	C 9	310-xxx	Ressources communautaires
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I et II
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
	C 9	420-900-75	Introduction à l'informatique
4.9 Rédiger des rapports factuels	C 8	310-531-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 18	310-601-77	Stages
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I et II
	C 9	420-900-77	Introduction à l'informatique
4.10 Structurer et agencer les activités de policier.	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I et II
	C 15	401-902-75	Introduction aux principes administratifs
4.11 Traduire d'une façon opérationnelle les résultats d'une recherche.	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 9	201-337-77	Statistiques
5. Au niveau du SAVOIR ETRE			
5.1 Sur le plan physique, acquérir et maintenir une bonne condition physique et une présentation soignée.	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 18	310-601-77	Stages
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I et II Education physique
5.2 Sur le plan socio-affectif, manifester un équilibre émotif et la maîtrise de soi.	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 11	310-410-77	Criminologie juvénile

OBJECTIFS DE FORMATION 310.01	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I
	"	310-xxx	Organisation du travail II
	C 2	350-901-79	Développement de la personne
	"	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
5.3 Sur le plan intellectuel, développer son jugement notamment la souplesse, l'ouverture d'esprit, le sens pratique.	C 15	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 11	310-410-77	Criminologie juvénile
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I
	"	310-xxx	Organisation du travail II
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
5.4 Sur le plan social, développer sa capacité d'adaptation à différents milieux et de faire preuve de civisme.	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 8	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages

310.01 OBJECTIFS DE FORMATION	CATÉGORIES	# DE COURS	TITRES DE COURS
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I
	"	310-xxx	Organisation du travail II
	C 2	350-901-79	Développement de la personne
	"	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel
	C 3	387-984-73	Sociologie de la société québécoise
3.3 Sur le plan professionnel, faire preuve d'une grande intégrité et démontrer le sens des responsabilités.	C 13	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I
	"	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II
	C 7	310-531-77	Interventions policières
	C 6	310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire
	"	310-551-77	Techniques d'enquêtes policières
	C 17	310-561-77	Séminaire
	C 18	310-601-77	Stages
	C 17	310-xxx	Organisation du travail I
	"	310-xxx	Organisation du travail II
	C 2	350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel

TABLEAU VII

Cours présentés par catégorie en relation avec les objectifs de formation: les clientèles, les milieux d'intervention, les problématiques, les tâches, les objectifs reliés aux tâches.

310.01	COURS		Objectifs de formation	Clientèles	Milieux d'intervention	Problématiques	Tâches	Objectifs	
C.1.	FORMATION GÉNÉRALE								
	4 de langue et littérature 4 de philosophie 4 d'éducation physique 4 cours complémentaires: anglais recommandé		5.1				T	T	
C.2.	PSYCHOLOGIE DES CONDUITES ET DES RELATIONS HUMAINES								
	350-901-78 Développement de la personne	3-0-3	1.2,3.3,3.6 4.3,4.7,5.2 5.4	T	T	T	T	T	
	350-906-77 Interrelations dans le monde professionnel	1-2-3	1.2,1.7,2.4 2.5,5.2,5.3 5.4,5.5,3.9 4.3,4.4,4.5 4.8	T	T	T	T	T	
C.3.	ORGANISATION SOCIALE								
	387-906-71 Initiation à la sociologie	3-0-3	1.1,2.4	T	T	T	T	T	
	387-964-75 Sociologie de la société québécoise	3-0-3	1.1,2.4,3.4	T	T	T	T	T	
C.7.	MÉTHODOLOGIE DE L'INTERVENTION								
	310-531-77 Interventions policières	2-1-3	2.2,2.4,2.5 3.7,3.9,4.2 4.3,4.4,4.8 4.10,4.11,5	T	T	T	1,2,4,5,6, 7,8,9,13,14 15,16,17	1,2,4,5,6,7 8,9,13,14, 15,16	

* T = en totalité

310.01

	COURS		Objectifs de formation	Clientèles	Milieux d'intervention	Problématiques	Tâches	Objectifs
C.8.	TECHNIQUES D'INTERVENTION:							
310-341-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	2-1-3	3.5,3.6,4.5 -.7,4.9,5.2 5.3,5.4,5.5 5.8,-.2,-.6 -.8,4.10	T	T	3,-.5,6,7,8 9,10,11,12, 13	T	T
310-531-77	Techniques d'enquêtes policières	2-1-3	3.5,3.6,3.7 -.3,-.6,-.7 -.9,5.2,5.3 5.-,5.5,5.6 -.2,-.8	T	T	3,-.6,7,8, 9,10,11,12 13,14-	2,7,12,14, 15	2,7,12,14, 15
C.9.	SUPPORTS A L'INTERVENTION:							
310-501-77	Criminalistique	3-1-3	2.3,3.7,-.3 -.6,-.7	T	T	3,-.6,7,8,9 10,12,13,14	T	T
420-900-75	Introduction à l'informatique	2-1-3	-.3,-.5,-.7 -.8,-.9,3.6 3.7,-.2	T	T	3,-.5,6,7,8 10,12,13	1,7,9,14,15	1,7,9,14,15
201-317-77	Statistique	3-2-3	-.7,-.12	T	T	3,-.5,7,8,9 10,11,12,13 14	1,-.10,15,9	
310-xxx-	Ressources communautaires et police	1-2-3	3.4,4.5,4.7 -.8	T	T	2,3,-.5,6,7 12,13,15	1,2,3,5,8,9 12,13,15	1,2,3,5,8,9 12,13,15

310.01

COURS			Objectifs de formation	Clientèles	Milieux d'intervention	Problématiques	Tâches	Objectifs
C.11. CHAMPS D'ACTIVITES								
31[illegible]-110-77	Criminologie	3-0-2	1.3,1.7,2.4 4.4,1.5	T	T	1,2,3,5,6,7 9,10,12,13	1,2,5,7	1,2,5,7
31[illegible]-210-77	Criminologie et réaction juvénile	3-0-2	1.7,2.4,3.7 3.8,3.4,1.4 1.6	T	T	1,3,4,5	1,3,6,10,12	1,3,6,10,12
31[illegible]-10-77	Criminologie juvénile	2-1-3	1.3,1.5,1.7 4.2,4.4,5.2 5.3	T	T	1,4,5,6,7,8 9,10	1,3,3,3,6,7 9,10,12,16, 17	1,2,3,5,6,7 9,10,12,16
C.12. LEGISLATIONS								
31[illegible]-220-77	Administration de la justice	3-0-2	1.6,3.1,3.2 3.3,1.4	T*	T	1,2,3,6,11	1,2,6,7,8, 12,13	1,2,6,7,12, 13
31[illegible]-320-77	Droit pénal I	3-0-3	2.4,2.5,3.1 3.2,3.3,3.7	T	T	3,6,14	1,2,6,7,9, 12	1,2,6,7,9, 12
31[illegible]-420-77	Droit pénal II	-0-3	3.1,3.2,3.3 4.1	T	T	3,6,9,10,12 13,14	1,2,6,7,12	1,2,6,7,12
31[illegible]-320-77	Droit pénal III	3-0-3	3.3,3.6,4.1	T	T	2,3,4,6,8,13	7,12,16	7,12,16
31[illegible]-371-77	Notions de droit privé	3-0-3	1.7,3.1,4.1	T	T	2,6,11	1,2,3,6,7, 8,9,12,13, 17	1,2,3,6,7, 8,9,12,13

310.01	COURS		Objectifs de formation	Clientèles	Milieux d'intervention	Problématiques	Tâches	Objectifs	
C.15.	ORGANISATION ET GESTION								
	310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	2-1-3	2.1,2.2,2.3 2.4,2.5,3.7 3.9,-.1,4.3 -.-,5.2,5.3 5.5	T	T	T	T	T
	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	2-1-3	2.1,2.2,2.3 2.4,2.5,3.7 3.9,-.1,4.3 5.5	T	T	T	T	T
	401-491-73	Introduction aux principes administratifs	3-0-3	2.1,-.3, -.10	T	T		10,11,13	10,11,13
C.17.	ORGANISATION ET INTEGRATION DES CONNAISSANCES								
	310-xxx-	Organisation du travail I	1-1-0	-.9,-.10 -.2,-.3,-.- -.7,-.8,5	T	T	T	T	T
	310-xxx-	Organisation du travail II	1-1-0	-.9,-.10 -.-,-.-,-. -.-,-.7,-.8	T	T	T	T	T
	310-491-77	Séminaire	2-1-3	2.3,3.2,3.3 5.4,5.5,1.3 1.4,1.6,1.7 2.-,2.-,3.7 3.9,-.2,4.3 4.4,-.5,4.6 -.11	T	T	T	T	T

310.01	COURS		Objectifs de formation	Clientèles	Milieux d'intervention	Problématiques	Tâches	Objectifs	
C.18.	STAGE DE FORMATION PRATIQUE: *expérience supervisée*								
	310-601-77 Stages	3-33-4	4.8,5.1,5.2, 5.3,5.4,5.5 1.2,1.4,1.6 1.7,2.2,2.3 2.4,2.5,3.1 3.3,3.4,3.5 3.6,3.7,3.8 3.9,4.1,4.2 4.3,4.4,4.5 4.6,4.7,4.9	T	T	T	T	T	

TABLEAU VIII

Pondération détaillée de chaque cours
présenté par session.

310.01

CATÉGORIES	TITRES DE COURS	PONDÉRATION :	CONNAISSANCE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'INTERVENTION	LABORATOIRE D'ANALYSE DE SOI, COMME INTERVENANT	LABORATOIRE D'INTERVENTION OBSERVATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION SIMULATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION INTERVENTION	STAGE SUPERVISION	STAGE INTERVENTION	TRAVAIL DE L'ÉTUDIANT	TOTAL DES PONDÉRATIONS	TOTAL DES CRÉDITS
	1 ère session													
	Éducation physique													
	Philosophie													
	Langue et littérature													
	Cours complémentaires													
C.9	201-337-77 Statistique	3-1-3	3						X*			3	8	22/3
C.11	310-110-77 Criminologie	3-0-2	3									2	6	2
C.17	310-xxx- Organisation du travail I	1-1-0	1			X			X*				2	2/3
C.12	310-220-77 Administration de la justice	3-0-2	3									2	5	12/3
C.3	387-903-71 Initiation à la sociologie	3-0-3	3									3	6	3

* Intervention entendue dans le sens de travaux pratiques

CATEGORIES	TITRES DE COURS		PONDERATION :	CONNAISSANCE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'INTERVENTION	LABORATOIRE D'ANALYSE DE SOI COMME INTERVENANT	LABORATOIRE D'INTERVENTION OBSERVATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION SIMULATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION INTERVENTION	STAGE SUPERVISION	STAGE INTERVENTION	TRAVAIL DE L'ETUDIANT	TOTAL DES PONDERATIONS	TOTAL DES CREDITS
	2ième session															
	Education physique															
	Philosophie															
	Langue et littérature															
	Cours complémentaires															
C.11	310-210-77	Criminologie et réaction sociale	3-0-2	3									2	5	12	
C.17	310-xxx-	Organisation du travail II	1-1-0	1			X			1*			0	2	2	
C.12	310-320-77	Droit pénal I	3-0-3	3									3	6	7	
C.2	330-901-79	Développement de la personne	3-0-3	3									3	6	7	
C.13	401-901-75	Introduction aux principes administratifs	3-0-3	3									3	6	7	

CATÉGORIE	TITRES DE COURS	CONNAISSANCE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE: DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE: DE L'INTERVENTION	LABORATOIRE D'ANALYSE: DE SOI, COMME INTERVENANT	LABORATOIRE D'INTERVENTION: OBSERVATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION: SIMULATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION: INTERVENTION	STAGE: SUPERVISION	STAGE: INTERVENTION	TRAVAIL DE L'ÉTUDIANT	TOTAL DES PONDÉRATIONS	TOTAL DES CRÉDITS	
	PONDÉRATION :													
	3ième session													
	Éducation physique													
	Philosophie													
	Langue et littérature													
	Cours complémentaires													
C.12	312-420-77 Droit penal II	3-0-3	3								3	3	3	
C.13	312-331-77 Structure et organisation de la police I	2-0-3	2		X		X				3	5	3	
C.21	312-421-77 Criminologie juvenile	3-0-3	3		X		X				3	6	3	
C.3	387-444-77 Sociologie de la société québécoise	3-0-3	3								3	3	3	

CATÉGORIES	TITRES DE COURS		PONDÉRATION :	CONNAISSANCE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'INTERVENTION	LABORATOIRE D'ANALYSE DE SOI COMME INTERVENANT	LABORATOIRE D'INTERVENTION OBSERVATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION SIMULATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION INTERVENTION	STAGE SUPERVISION	STAGE INTERVENTION	TRAVAIL DE L'ÉTUDIANT	TOTAL DES PONDÉRATIONS	TOTAL DES CRÉDITS
	4ième session														
	Education physique														
	Philosophie														
	Langue et littérature														
	Cours complémentaires														
C.15	310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	2-1-3	2		X		X					3		
C.9	310-xxx-	Ressources communautaires et police	1-2-3	1		X		X					3		
C.12	310-471-77	Notions de droit privé	3-0-3	3									3		
C.9	420-900-75	Introduction à l'informatique	2-1-3	2						X*			3		

CATÉGORIES	TITRES DE COURS	PONDÉRATION :	CONNAISSANCE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'OBJET	LABORATOIRE D'ANALYSE DE L'INTERVENTION	LABORATOIRE D'ANALYSE DE SOI COMME INTERVENANT	LABORATOIRE D'INTERVENTION OBSERVATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION SIMULATION	LABORATOIRE D'INTERVENTION INTERVENTION	STAGE SUPERVISION	STAGE INTERVENTION	TRAVAIL DE L'ÉTUDIANT	TOTAL DES PONDÉRATIONS	TOTAL DES CRÉDITS
	5ième session													
C.9	310-501-71 Criminalistique	3-1-3	3		X		X						7	21/4
C.12	310-520-77 Droit pénal III	3-0-3	3									3	6	2
C.7	310-531-77 Interventions policières	2-1-3	2		X		X					3	6	2
C.8	310-541-77 Techniques d'interview et d'interrogatoire	2-1-3	2			X		X				3	6	2
C.6	310-551-77 Techniques d'enquête policière	2-1-3	2			X		X				3	6	2
C.17	310-561-77 Séminaire	2-1-3	2	X								3	6	2
C.2	330-406-77 Interrelations dans le monde professionnel	1-2-3	1			X						3	6	2
	6ième session													
C.18	310-601-77 Stages	3-15-4								1	33	4	42	14

TABLEAU IX

Liste des cours présentés par catégorie et par année d'implantation de nouveaux programmes.

310.01	1972		1977		1981		Changements	
Catégories	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	-	+
C.1.	FORMATION GÉNÉRALE		4 cours d'éducation physique 4 cours de philosophie 4 cours de langue et littérature 4 cours complémentaires					
			201-102-77 Mathématiques générales	3-2-3			-3-2-3-14-7-3	+9+12+12
C.2.	PSYCHOLOGIE DES CONDUITES ET DES RELATIONS HUMAINES							
			350-102-71 Psychologie générale	2-1-3			-3-2-3	
					350-901-79 Développement de la personne	3-3-3		+3+3+3
			350-914-77 Relations humaines	2-1-3			-2-1-3	
					350-906-77 Interrelations dans le monde professionnel	1-1-3		+1+1+3
C.3.	ORGANISATION SOCIALE							
			387-960-71 Initiation à la sociologie	3-0-3	387-960-71 Initiation à la sociologie I	3-0-3		
			387-964-75 Sociologie de la société québécoise	3-0-3	387-964-75 Sociologie de la société québécoise	3-0-3		
C.4.	ETUDE DE LA PROFESSION							
			310-330-77 Fonctions et organisation de la soins I	3-0-3	310-330-77 Fonctions et organisation de la soins I	2-1-3	-1	+1

310.01	1972		1977		1981		Changements	
Catégories	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	-	+
C.7.	METHODOLOGIE DE L'INTERVENTION							
			310-531-77 Opérations policières	3-0-3	310-531-77 Interventions policières	2-1-3	-1	+1
C.8.	TECHNIQUES D'INTERVENTION							
			310-541-77 Techniques d'interview et d'interrogatoire	2-1-3	310-541-77 Techniques d'interview et d'interrogatoire	2-1-3		
			310-551-77 Techniques d'enquête policière	3-0-3	310-551-77 Techniques d'enquête policière	2-1-3	-1	+1
			387-979-72 Initiation aux techniques d'enquête sociale	1-2-3			-1-2-3	
C.9.	SUPPORTS A L'INTERVENTION							
			310-501-71 Criminalistique	3-1-3	310-501-71 Criminalistique	3-1-3		
					420-900-73 Introduction à l'informatique	2-1-3		+1+1+1
			210-337-77 Statistiques	3-2-3	201-337-77 Statistiques	3-2-3		
					310-xxx-xx Ressources communautaires et police	1-2-3		+1+1+1
C.11.	CHAMPS D'ACTIVITES							
			310-110-77 Criminologie générale	3-0-3	310-110-77 Criminologie	3-0-3		
			310-210-77 Criminologie judiciaire	3-0-3	310-210-77 Criminologie et réaction sociale	3-0-3		

310.01	1972		1977		1981			
Catégories	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	-	+
C.11.	(suite)		310-410-77 Criminologie juvénile	3-0-3	310-410-77 Criminologie juvénile	2-1-3	-1	+1
C.12.	LEGISLATIONS							
			310-220-77 Administration de la justice	3-0-3	310-220-77 Administration de la justice	3-0-2	-1	
			310-320-77 Droit pénal I	3-0-3	310-320-77 Droit pénal I	3-0-3		
			310-420-77 Droit pénal II	3-0-3	310-420-77 Droit pénal II	3-0-3		
			310-520-77 Droit pénal III	3-0-3	310-520-77 Droit pénal III	3-0-3		
			310-571-77 Notions de droit privé	3-0-3	310-571-77 Notions de droit privé	3-0-3		
C.13.	ORGANISATION ET GESTION							
			310-430-77 Fonctions et organisation de la police II	3-0-3	310-430-77 Fonctions et organisation de la police II	2-1-3	-1	+1
			401-901-75 Introduction aux principes administratifs	3-0-3	401-901-75 Introduction aux principes administratifs	3-0-3		
C.17.	ORGANISATION ET INTEGRATION DES CONNAISSANCES							
					310-xxx- Organisation du travail I	1-1-0		+1+1+0
					310-xxx- Organisation du travail II	1-1-0		+1+1+0
			310-361-77 Séminaire	2-1-3	310-361-77 Séminaire	2-1-3		

310.01	1972		1977		1981		Changements	
Catégories	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	TITRES DE COURS	PONDÉRATION	-	+
C.18.	STAGES DE FORMATION PRATIQUE: expérience revisée							
			310-601-77 Stages	3-35-4	310-601-77 Stages	3-35-4		

TABLEAU X

Présentation des cours par session:
grille de cours actuelle/grille de cours proposée.

TECHNIQUES POLICIERES (310.01)

Contenu comparé des cours par session

Actuel					Rapport de phase A				
1re session					**1re session**				
	Langue et litt.	3-0-3	2			Langue et litt.	3-0-3	2	
	Education phys.	2		2/3		Education phys.	2		2/3
	Philosophie	3-0-3	2			Philosophie	3-0-3	2	
	Cours compl.	3-0-3	2			Cours compl.	3-0-3	2	
201-102-77	Meth. gén. app.	3-2-1	2	2/3					
					201-117-77	Statistiques	3-2-1	2	2/3
310-110-77	Criminologie gén.	3-0-2	1	2/3	310-110-77	Criminologie gén.	3-0-2	1	2/3
					310-XXX-	Org. travail I.	1-1-0		2/3
					310-220-77	Adm. de la justice	3-0-2	1	2/3
150-102-71	Psychologie gén.	2-1-3	2						
387-960-71	Init. à la soc. I.	3-0-3	2		387-960-71	Init. à la soc. I.	3-0-3	2	
		22-3-20	13 cr.				24-3-19	13 1/3cr	
2e session					**2e session**				
	Langue et litt.	3-0-3	2			Langue et litt.	3-0-3	2	
	Education phys.	2		2/3		Education phys.	2		2/3
	Philosophie	3-0-3	2			Philosophie	3-0-3	2	
	Cours compl.	3-0-3	2			Cours compl.	3-0-3	2	
201-117-77	Statistique	3-2-3	2	2/3					
310-210-77	Crimi. judi.	3-0-2	1	2/3					
					310-110-77	Crim. gén.	3-0-2	1	2/3
					310-XXX-	Org. travail II	1-1-0		2/3
310-220-77	Adm. de la just.	3-0-3	1	2/3					
					310-320-77	Droit pénal I	3-0-3	2	
					150-901-77	Dév. de la pers.	3-0-3	2	
150-914-77	Relat. humaines	2-1-3	2						
					401-901-75	Int. princ. adm.	3-0-3	2	
		22-3-20	15 cr.				24-3-20	15 cr.	
3e session					**3e session**				
	Langue et litt.	3-0-3	2			Langue et litt.	3-0-3	2	
	Education phys.	2		2/3		Education phys.	2		2
	Philosophie	3-0-3	2			Philosophie	3-0-3	2	
	Cours compl.	3-0-3	2			Cours compl.	3-0-3	2	
310-120-77	Droit pénal I	3-0-3	2						
					310-420-77	Droit pénal II	3-0-3	2	
310-130-77	Fonc. org. pol. I.	3-0-3	2		310-130-77	Fonc. org. pol. I	2-1-3	2	
					310-410-77	Crim. juvenile I	2-1-3	2	
387-964-75	Soc. soc. québ.	3-0-3	2		387-964-75	Soc. soc. québ.	3-0-3	2	
401-901-75	Int. princ. adm.	3-0-3	2						
		21-0-21	14	2/3 cr.			21-2-21	16 cr.	
4e session					**4e session**				
	Langue et litt.	3-0-3	2			Langue et litt.	3-0-3	2	
	Education phys.	2		2/3		Education phys.	2		2/3
	Philosophie	3-0-3	2			Philosophie	3-0-3	2	
	Cours compl.	3-0-3	2			Cours compl.	3-0-3	2	
310-410-77	Crim. juvénile	3-0-3	2						
310-420-77	Droit pénal II	3-0-3	2						
310-430-77	Fonc. org. pol. II	3-0-3	2		310-430-77	Fonc. org. pol. II	2-1-3	2	
					310-XXX-	Ress. comm. pol.	1-2-3	2	
					310-571-77	Droit privé	3-0-3	2	
387-979-72	Init. enq. soc.	1-2-3	2						
					420-900-74	Init. à l'infor.	2-1-3	2	
		20-2-21	14	2/3 cr.			19-4-21	14	2/3 cr.
5e session					**5e session**				
310-501-71	Criminalistique	3-1-3	2	1/3	310-501-71	Criminalistique	3-1-3	2	
310-520-71	Droit pénal III	3-0-3	2		310-520-71	Droit pénal III	3-0-3	2	
310-531-77	Opérations pol.	3-0-3	2		310-531-XX	Interv. polici.	2-1-3	2	
310-541-77	Tech. int. & interr.	2-1-3	2		310-541-77	Tech.int.&interr.	2-1-3	2	
310-551-77	Tech. enq. pol.	3-0-3	2		310-551-77	Tech. enq. pol.	2-1-3	2	
310-561-77	Séminaire	2-1-3	2		310-561-77	Séminaire	2-1-3	2	
310-571-77	Not. droit privé	3-0-3	2						
					150-906-77	Int. monde prof.	1-2-1	2	
		21-3-21	14	1/3 cr.			15-7-21	14	cr.
Nombre total de crédits			87	2/3				89	

TABLEAU XI

Modifications demandées.

TECHNIQUES POLICIERES (310.01)

Changements suggérés entre la grille actuelle et le rapport de phase "A"

				Identique	Nouveau	Éliminé	Déplacé
1re session							
	Langue et litt.	3-0-3	2	I			
	Education phys.	2	2/3	I			
	Philosophie	3-0-3	2	I			
	Cours compl.	3-0-3	2	I			
201-102-77	Math. gén. app.	3-2-3	2 2/3			E	
201-337-77	Statistique	3-2-3	2 2/3				D
310-110-77	Criminologie gén.				N		
310-XXX-XX	Org. du travail I	1-1-0	2/3				
310-220-77	Adm. de la justice	3-0-2	1 2/3			E	
350-102-71	Psychologie gén.						
387-960-71	Init. à la soc. I	3-0-3	2	I			
		(15 1/3)	13 cr.		N		
2e session							
	Langue et litt.	3-0-3	2	I			
	Education phys.	2	2/3	I			
	Philosophie	3-0-3	2	I			
	Cours compl.	3-0-3	2	I			
201-337-77	Statistique						D
310-210-77	Criminologie judic.	3-0-2	1 2/3	I			
310-110-77	Criminologie gén.	3-0-2	1 2/3		N		
310-XXX-XX	Org. travail II	1-1-0	2/3				D
310-220-77	Adm. de la justice						
310-320-77	Droit pénal I	3-0-3	2				
350-901-77	Dev. de la personne	3-0-3	2		N		
350-914-77	Relations humaines	2-1-3	2			E	
		(15)	15 cr.	I			
3e session							
	Langue et litt.	3-0-3	2	I			
	Education phys.	2	2/3	I			
	Philosophie	3-0-3	2	I			
	Cours compl.	3-0-3	2	I			
310-320-77	Droit pénal II						D
310-420-77	Droit pénal III	3-0-3	2				
310-130-77	Fonc. org. pol. I	3-0-3	2			E	
310-330-77	Fonc. org. pol. I	2-1-3	2		N		
310-410-77	Crim. juv. I	2-1-3	2				D
387-964-75	Soc. soc. québ.	3-0-3	2	I			
401-901-75	Int. princ. adm.	3-0-3	2	I			
		(15)	14 2/3 cr.		N		
4e session							
	Langue et litt.	3-0-3	2	I			
	Education phys.	2	2/3	I			
	Philosophie	3-0-3	2	I			
	Cours compl.	3-0-3	2	I			
310-410-77	Criminologie juv.						D
310-420-77	Droit pénal II						D
310-430-77	Fonc. org. pol. II	3-0-3	2			E	
310-430-77	Fonc. org. pr. II	2-1-3	2		N		
310-XXX-	Ress. comm. pol.	1-2-3	2		N		
310-571-77	Droit privé	3-0-3	2				
387-979-72	Init. enq. soc.	1-2-3	2			E	
420-900-74	Init. à l'informati.	2-1-3	2		N		
		(14 2/3)	14 2/3 cr.				
5e session							
310-501-71	Criminalistique	3-1-3	2 1/3	I			
310-520-71	Droit pénal III	3-0-3	2	I			
310-543-77	Opérations pol.	3-0-3	2			E	
310-531-77	Interventions pol.	2-1-3	2		N		
310-541-77	Tech. int. & interr.	2-1-3	2	I			
310-551-77	Tech. enq. pol.	3-0-3	2			E	
310-551-77	Tech. enq. pol.	2-1-3	2		N		
310-561-77	Séminaire	2-1-3	2	I			
310-571-77							D
350-906-77	Inter.monde prof.	1-2-3	2		N		
		(14)	14 2/3 cr.		N		
Nombre total de crédits			89				